



**Arsea** Association Régionale Spécialisée  
d'Action Sociale, d'Éducation et d'Animation

**Mission reconnue d'utilité publique**

*Protection de l'enfance*  
*Handicap*  
*Développement social*

## PROJET D'ETABLISSEMENT 2013 – 2017

**Institut Médico-Pédagogique  
« La Montagne Verte »**

15 rue Henri Sellier

67200 STRASBOURG

Tél 03 88 78 28 43

[accueil.impmontverte@arsea.fr](mailto:accueil.impmontverte@arsea.fr)



Une place  
pour chacun

ARSEA Siège et Direction Générale  
204, avenue de Colmar BP 10922  
67029 STRASBOURG –Cedex 1  
Tél. 03 88 43 02 50—Fax 03 88 43 02 51  
[accueil.dg@arsea.fr](mailto:accueil.dg@arsea.fr)  
[www.arsea.fr](http://www.arsea.fr)





# sommaire

<b>Introduction</b>	<b>P. 5</b>
<b>I. L'identité de l'établissement, notre place dans l'Association et nos missions</b>	<b>P. 6</b>
<b>1. Présentation de l'Association gestionnaire</b>	
<b>2. Présentation de l'établissement</b>	
a. Identité administrative et cadre juridique	
b. Localisation, zone d'intervention	
c. Historique de l'établissement	
d. Nos missions et nos objectifs	
e. Les principes auxquels se réfère l'établissement	
<b>II. Les caractéristiques de la population accueillie</b>	<b>P. 16</b>
<b>1. Profil des enfants accueillis</b>	
<b>2. Le contexte familial et leur environnement</b>	
a. Origine géographique	
b. Environnement social	
c. Répartition par âge	
d. Situation familiale	
<b>III. L'organisation et la mise en œuvre de la prise en charge</b>	<b>P. 22</b>
<b>1. La présentation des équipes pluri professionnelles et leur fonctionnement</b>	
a. L'équipe éducative	
b. L'équipe Pédagogique	
i. Les besoins spécifiques	
ii. L'équipe pédagogique	
iii. Le partenariat avec l'équipe scolaire	
iv. Le projet pédagogique	
c. L'équipe médicale	
d. L'équipe thérapeutique	
<b>2. La construction du Projet d'Accompagnement Personnalisé</b>	
a. L'organisation de la trajectoire du bénéficiaire dans la structure	

b. L'organisation de l'activité (journalière, hebdomadaire)

3. **L'ancrage de l'établissement dans son environnement : partenariat et ouverture vers « l'extérieur »**

#### **IV. Les ressources et moyens de l'établissement P. 42**

##### **1. Les ressources humaines**

- a. Les moyens humains
- b. La dynamique du travail d'équipe
- c. L'organisation de l'interdisciplinarité
- d. Le soutien aux professionnels
- e. Les autres aspects du projet social
- f. L'accueil et le suivi des stagiaires

2. **Les transports et la restauration**

3. **Un nouveau projet architectural**

#### **V. La démarche d'amélioration continue de la qualité P. 49**

1. **Droits des bénéficiaires**

2. **Prévention de la maltraitance**

3. **Une démarche qualité engagée**

4. **Les modalités d'évaluation au niveau de la structure**

#### **VI. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement P. 56**

1. **Présentation des fiches actions réalisées par l'équipe**

2. **Organisation prévisionnelle au Parc des Tanneries**



## Introduction

L'objectif et l'ambition de ce nouveau projet d'établissement sont tout d'abord :

- ✓ de développer les compétences de notre établissement, de valoriser l'expérience acquise et d'améliorer la prise en charge des enfants,
- ✓ d'assurer les conditions de l'actualisation des réponses en direction des enfants,
- ✓ d'asseoir une politique de communication interne et externe,
- ✓ de prendre en compte les évolutions des politiques publiques,
- ✓ de pérenniser l'établissement à travers ses missions,
- ✓ d'anticiper une nouvelle organisation compte tenu de la mise en route du nouveau projet architectural en partenariat avec la ville de Lingolsheim et l'ADAPEI.

Ce projet constitue **une référence pour tous** : enfants accueillis, familles, professionnels, et partenaires.

Il sera présenté au Conseil de la Vie Sociale, au Comité d'Entreprise et pour validation au Conseil d'Administration de l'ARSEA<sup>1</sup>.

Il a une valeur d'engagement, de présentation de nos projets et de nos compétences, et comporte une dimension contractuelle

Cependant, sa finalité n'est pas de tout écrire, de tout maîtriser. Ce projet d'établissement restera en construction après cet exercice d'écriture. En cela, il se veut dynamique, dans le sens où **cet écrit ne doit pas figer notre action mais bien au contraire être le reflet de notre motivation** à vouloir inscrire les enfants dans un environnement éducatif, leur transmettre des apprentissages, proposer des soins et des rééducations, leur permettant de grandir et de s'épanouir, de favoriser l'accès à une vie sociale riche et ouverte sur l'environnement.

En conséquence, ce nouveau projet d'établissement 2012 – 2017 vient s'inscrire dans la continuité des autres écrits de l'établissement et en particulier des projets d'établissement de 1990 et 2005 et de l'évaluation interne.

En 2010, suite à l'évaluation interne et à l'évaluation du projet d'établissement 2005 - 2010 en vue de son actualisation, un travail collectif s'est mis en place. Deux journées, en présence de l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle ont été organisées en août 2010 et en décembre 2011.

Lors de cette première journée, un tableau de bord a été réalisé et joint en annexe. Il retrace différents points d'évaluation.

La deuxième journée a centré les réflexions autour de fiches actions permettant dès maintenant de se projeter dans les nouveaux axes d'amélioration.

Au quatrième trimestre 2011, les différentes équipes ont reformulé et réactualisé leurs projets qui seront développés dans le troisième chapitre de ce document.

En somme, l'ensemble de l'équipe s'est investi et a participé à l'élaboration et la réactualisation de ce projet d'établissement.

L'élaboration de ce projet d'établissement s'est effectuée dans un contexte de changement de direction. En effet, suite au départ à la retraite du directeur en septembre 2009, deux directeurs se sont succédés en trois ans. En somme, le premier a conduit l'élaboration de ce projet ; quant au deuxième, il a accompagné l'équipe pour son écriture et la finalisation. Cette situation permet de mieux comprendre le décalage entre la parution de ce nouveau projet en 2013 et la fin de la validité du projet précédent en 2010.

---

<sup>1</sup> Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation  
Pôle HANDICAP 67



# **L'identité de l'établissement, notre place dans l'Association et nos missions**



## 1. Présentation de l'Association gestionnaire de la structure : l'ARSEA

Créée en 1946 avec une mission de service public et d'aide technique, l'ARSEA (Association régionale spécialisée d'action sociale, d'éducation et d'animation) fut dès l'origine chargée de répondre aux besoins socio-éducatifs et pédagogiques d'une jeunesse en difficulté, souvent dépourvue de structures familiales.

Puis, tout en restant fidèle à l'esprit des pères fondateurs, l'ARSEA s'est constamment adaptée aux données nouvelles de l'action sociale et médico-sociale. Ainsi, au fil des années, notre association a évolué pour répondre aux besoins nouveaux et a ainsi développé ses actions en direction des personnes handicapées à partir des années 1960, puis en direction des personnes en difficultés sociales dès les années 1980.

Sans appartenance confessionnelle, notre association s'inscrit dans la longue tradition humaniste rhénane à l'écoute et au service de la personne, dans le respect de sa dignité et le souci de son épanouissement. Notre principale mission consistant à accompagner et soutenir les personnes en difficulté, elle a été reconnue d'utilité publique depuis 1991.

Les **valeurs** qui fondent notre action sont les suivantes :

- Le RESPECT des droits, de la singularité et de la dignité de toute personne humaine, la lutte contre toute forme de discrimination.
- L'ECOUTE et le DIALOGUE : les actions s'inscrivent dans un esprit d'ouverture, de compréhension et de disponibilité.
- Le fait d'OFFRIR aux personnes en difficulté les meilleures possibilités d'épanouissement et d'intégration dans la vie sociale et professionnelle : le refus de toute ségrégation et la perspective d'une insertion durable dans la société.

*« Une place pour chacun dans la société »*

De ces valeurs, sont déclinées nos **orientations politiques** d'action :

AGIR auprès des personnes fragilisées de notre société, qu'elles soient en danger moral ou physique, en difficulté d'insertion sociale ou handicapées. L'action commence par la prévention.

~

SOUTENIR le maintien du bénéficiaire dans son environnement tant que possible.

~

INTEGRER LA PARTICIPATION des bénéficiaires

(à l'élaboration des projets personnalisés, des projets des établissements et de services et au fonctionnement associatif).

~

INFORMER sur l'évolution de ces personnes et

proposer des actions éducatives et d'insertion adaptées.

PROMOUVOIR L'INNOVATION et l'expérimentation dans une recherche permanente d'amélioration des réponses aux bénéficiaires.

~

PARTICIPER à la formation des professionnels du secteur médico-social.



Si au fil des années, l'Association a étendu son champ d'intervention pour répondre aux besoins nouveaux, elle n'a jamais oublié sa justification première et depuis plus de 60 ans, elle s'efforce de répondre au mieux à la commande publique et sociale.

Ainsi aujourd'hui, notre action se décline en 3 pôles d'actions :

- **Pôle Protection de l'Enfance** : Actions en faveur des jeunes et adultes en difficulté sociale
- **Pôle Handicap** : Actions éducatives en faveur des personnes déficientes intellectuelles
- **Pôle Développement Social** : Actions d'insertion et de formation.

Pour mener à bien ces actions :

- 42 établissements et services sont répartis dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin,
- 11.000 personnes sont bénéficiaires de nos services dans nos différents champs d'intervention, dont 5 IMP et 2 IMPro
- près de 1000 personnes sont salariées de l'Association et permettent de remplir quotidiennement notre mission.

Le siège et la Direction Générale de l'ARSEA se situent 204, Avenue de Colmar à STRASBOURG.  
Le président du Conseil d'Administration est le Dr Materne ANDRES et son Directeur Général René BANDOL.

#### **Les orientations du projet Associatif**

Les grandes orientations du projet associatif 2010-2014. *(Ces orientations font alors partie des éléments à prendre en compte lors de l'élaboration du PE / PS et selon les cas, elles viendront impacter la réflexion sur les prestations, le choix des objectifs, l'organisation de la structure, etc...).*

## 2. Présentation de l'établissement

### a. Identité administrative et cadre juridique

#### Identification de l'établissement

- Coordonnées : Institut Médico Pédagogique « La Montagne-Verte »  
15, rue Henri Sellier  
67200 STRASBOURG  
03.88.78.28.43  
accueil.impmontverte@arsea.fr
- FINESS : 670780311
- Statut : Associatif
- Gestionnaire : Association ARSEA (siège : 204, avenue de Colmar – 67100 STRASBOURG)  
Registre des associations Volume 17, Folio n°117.  
Mission reconnue d'utilité publique.
- Directeur : FRISON Jean-Louis
- Agrément : Par arrêté préfectoral du 18 juillet 1995 et du 1<sup>er</sup> octobre 2009  
48 places pour enfants déficients légers et moyens  
26 places pour enfants déficients sévères et profonds  
6 places pour enfants autistes ou atteints de TED
- Date d'ouverture : 15 octobre 1965
- Mode de tarification : ARS sur la base d'un prix de journée fixé par arrêté préfectoral
- Convention collective du 15 mars 1966
- Nombre journées d'ouverture au public : 199 journées pour les enfants et cinq journées de formation pour le personnel
- Zone géographique couverte : Strasbourg, CUS et environs
- Transport de l'établissement : le transport des bénéficiaires est assuré par bus, mini bus et taxi. Ce transport est mutualisé avec l'IMP du Roethig

Prescription : CDAPH sur notification

Le Conseil de la Vie Sociale de l'établissement du \_\_\_\_\_ a prononcé un avis favorable au présent projet d'établissement

Le Comité d'Entreprise de l'ARSEA du - - - - - a prononcé un avis -----au présent projet d'établissement

Le Conseil d'administration de l'ARSEA du -----a adopté à l'unanimité ce projet d'établissement

Notre cadre juridique recouvre un certain nombre de textes dont nous citons les principaux ci-dessous. Toutefois, notre secteur d'activité garde en référence les lois de 1975 qui restent des textes de références.

#### ✓ Textes internationaux

La déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen du 10 décembre 1948 (ONU)

La déclaration des droits des personnes handicapées du 9 décembre 1975 (ONU)

Convention relative aux droits des personnes handicapées du 30 mars 2007

#### ✓ Textes nationaux

La première des annexes 24 du décret du 9 mars 1956 modifié par le décret du 27 octobre 1989, concernant les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants ou des adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés et la réforme des lois de 75, permettent à notre établissement d'initier des projets nouveaux notamment pour ce qui concerne la formulation et l'accompagnement des projets personnalisés et la reconnaissance des personnes en situation d'handicap. Ces lois récentes apportent de nouveaux outils mais imposent également une contractualisation entre les différents partenaires et une évaluation de notre action tant collective qu'individuelle.

**La loi n°2002.2 du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale et sa déclinaison dans le code de l'action sociale et des familles :

Ce texte législatif de janvier 2002 renforce et rappelle les droits fondamentaux des enfants accueillis, comme la mise en place d'un projet personnalisé, le principe du libre choix de la personne, le respect des liens familiaux, le respect de la dignité, et de l'intimité de chacun. Ce respect se traduit tant dans l'adaptation des locaux aux conditions de vie que dans une attention à chaque enfant pour le soutenir dans son expression voire dans ses revendications.

Cette expression est également soutenue collectivement dans le cadre des réunions avec l'ensemble des enfants et de leurs représentants ainsi que dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale. Ces temps de rencontres et d'échanges permettent aux professionnels d'être à l'écoute de leurs demandes, la transmission d'informations et la mise en place d'actions de prévention.

Ainsi, dans ces principes d'affirmation des droits, le personnel de l'Institut Médico Pédagogique est particulièrement attentif à l'accompagnement des enfants; il reste à l'écoute des enfants et de leurs familles : leur accueil au quotidien, leur orientation, l'accompagnement vers un autre établissement qui est majoritairement une réorientation vers un institut médico professionnel.

**La loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Cette loi apporte une orientation nouvelle pour toute personne en situation de handicap à savoir la possibilité de formuler un projet personnalisé et celle de le réaliser au travers de moyens nouveaux comme la prestation de compensation du handicap. Ces nouvelles dispositions favorisent l'accessibilité des personnes handicapées aux différents services proposés par la collectivité comme l'accès pour tous à la culture, aux loisirs, ainsi que l'exercice de leur citoyenneté. Cette question de l'accessibilité, de la participation citoyenne, nous la soutenons tout particulièrement par la mise en place d'activités nouvelles et à travers un partenariat avec la ville de Strasbourg, par l'utilisation d'équipements comme la piscine, les équipements sportifs, les transports en commun...

Ces nouvelles dispositions impliquent également l'importance de transmettre des informations aux parents au travers du Conseil à la Vie Sociale par exemple.

**La loi du 4 mars 2002** relative aux droits des malades, à la qualité du système de santé et à l'accès au dossier.

Le schéma départemental d'organisation médico-social en faveur des enfants handicapés 2010 - 2014.

## b. Localisation et notre zone d'intervention

L'IMP est localisé dans le quartier de la Montagne-Verte au sud-ouest de la ville de Strasbourg à une centaine de mètres de la commune de Lingolsheim.

Cette situation privilégiée à proximité des commerces, des transports en commun et des écoles favorisent l'accès à l'ensemble des services de la ville de Strasbourg notamment les équipements culturels et sportifs.

La proximité immédiate d'un autre IMP et SESSAD de notre association permet la mise en place d'une mutualisation de nos moyens notamment logistiques.

Par ailleurs la proximité et le partenariat avec le groupe scolaire du quartier à savoir l'école ERCKMANN CHATRIAN, et le collège Maxime ALEXANDRE témoignent d'une volonté forte de notre établissement de vivre une intégration réussie dans le tissu local.

Plan d'accès



Le projet de construction de nos locaux est relancé en partenariat avec la ville de Lingolsheim. Cette nouvelle implantation à une centaine de mètres des locaux actuels présente les avantages suivants :

- Proximité immédiate du groupe scolaire et partenariat avec le SESSAD de l'ADAPEI
- Implantation dans un éco quartier (voir chapitre 4 paragraphe 3)

Notre zone d'intervention recouvre la Communauté Urbaine de Strasbourg. Cette zone est élargie pour certains enfants en provenance de villages contigus à la communauté urbaine et pour lesquels un accueil en externat est privilégié

## c. Historique de l'établissement

L'I.M.P. « La Montagne-Verte » est implanté depuis 1965 dans un immeuble d'une petite cité HLM de la banlieue sud-ouest de Strasbourg.

Il occupe sur 5 niveaux les tous premiers locaux de l'école Erckmann Chatrian de 1951 à 1965. Il ne se distingue des autres immeubles aujourd'hui, que par son escalier de secours extérieur et sa cour aménagée et sécurisée.

### Les années 60

- 15 octobre 1965 : ouverture de l'I.M.P. avec 19 puis 34 enfants, et 70 l'année suivante
- 1968 : création d'une section I.M.Pro. pour 8, puis 16 jeunes filles

### Les années 70

- ouvertures sur l'extérieur : stages pré-professionnels, transferts...
- extension des locaux : annexion de 3 pièces supplémentaires au rez-de-chaussée (1975)

### Les années 80

- recherche de partenaires : sponsors pour les séjours, demande d'ouverture de poste auprès de l'Education Nationale
- décloisonnement des groupes

### Les années 90

- nouveau projet pédagogique suite à la parution des Nouvelles Annexes XXIV
- renforcement des approches intégratives et du travail avec les familles
- 1992 : ouverture d'une classe spécialisée interne avec une institutrice sous contrat simple
- 1995 : premier schéma d'organisation médico-social en faveur des enfants et adolescents handicapés du Bas-Rhin : nouvel agrément (I.M.P. de 80 places, suppression progressive de la section I.M.Pro.)
- développement de l'intégration scolaire partielle, individualisation des parcours des jeunes selon le degré de leur handicap
- 1998 : création de l'Atelier Personnalisé pour les enfants déficients profonds.

### Les années 2000

- mise à disposition de 2 salles de classe délocalisées en site scolaire ordinaire à l'école Erckmann Chatrian (2000)
- création d'un deuxième poste d'enseignant (2001)
- étude de faisabilité d'un projet d'extension des locaux de l'I.M.P. (conclusion négative)
- entrée dans la Démarche Qualité
- 2005 : réécriture du Projet d'Etablissement après parution du 2<sup>ème</sup> Schéma Départemental
- Etude d'un 2ème projet d'extension des locaux de l'I.M.P.(conclusion négative)
- 2007 : Mise en place d'une scolarité au collège Maxime ALEXANDRE. Deux classes délocalisées à mi-temps sous la responsabilité d'un enseignant et d'un éducateur spécialisé
- 2009 : Nouvel arrêté préfectoral suite à l'obtention de création d'une section de 6 places pour enfants autistes ou souffrant de troubles envahissants du développement par transformation de places existantes. Création d'un mi-temps d'enseignant.
- 2010 : Mise en route d'un 3<sup>ème</sup> projet d'extension des locaux en partenariat avec la ville de Lingolsheim et l'ADAPEI. Cette nouvelle opportunité de construction présente un caractère novateur dans la mesure où il sera intégré à un éco-quartier incluant dans le projet un groupe scolaire et un SESSAD géré par l'ADAPEI.  
Création d'un deuxième mi-temps d'enseignant ce qui porte à 3 le nombre d'enseignants sous contrat simple.

## d. Nos missions et nos objectifs

Les missions et objectifs de l'établissement s'inscrivent clairement dans les missions générales de notre association gestionnaire et font référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

### • Définition de l'IMP :

L'Institut Médico Pédagogique « La Montagne-Verte » accueille 80 enfants et adolescents, garçons et filles, âgés de 6 à 14 ans, présentant une déficience intellectuelle légère, moyenne, ou profonde pouvant s'accompagner de troubles de la personnalité dont un groupe de 6 enfants autistes ou souffrant de troubles envahissant du développement.

Les enfants sont orientés par la **Commission des Droits et de l'Autonomie** des Personnes Handicapées.

### • Nos missions :

- Assurer une éducation générale et des soins spécialisés, adaptés à chaque enfant pour l'épanouissement de sa personnalité ;
- Développer la socialisation et la communication dans le cadre de groupes éducatifs ;
- Assurer un enseignement et un soutien pour l'acquisition de connaissances et l'accès à un niveau culturel optimal ;
- Assurer des soins, une surveillance médicale régulière, proposer des suivis thérapeutiques et des rééducations ;
- Préparer l'orientation des enfants vers des structures adaptées à leur situation.

### • Nos objectifs :

- Favoriser un développement et une évolution de l'enfant en tenant compte de ses possibilités, en respectant ses rythmes par la formulation d'un projet personnalisé co-construit avec la famille ou le représentant de l'autorité parentale et l'équipe pluri professionnelle.
- Garantir les droits et le respect des jeunes accueillis.
- Ajuster le projet personnalisé de l'enfant en concertation avec sa famille, ou le représentant de l'autorité parentale.
- Stimuler l'éveil et le développement des capacités mentales et intellectuelles.
- Favoriser l'acquisition de nouveaux apprentissages en privilégiant l'ouverture sur notre environnement.
- Révéler, soutenir et valoriser les acquis existants.
- Rechercher l'accès à une autonomie maximale pour permettre une meilleure adaptation à la vie sociale et culturelle.
- Anticiper les besoins à venir, proposer et mettre en œuvre des réponses innovantes.

### • Nos moyens :

Le projet éducatif est conduit par l'équipe éducative et pédagogique qui travaillent conjointement avec les familles, pour mettre en œuvre, le projet personnalisé et prendre en compte l'enfant dans sa globalité.

Le projet thérapeutique et de soins est assuré par l'équipe médicale, para médicale et psychologique autour de trois dimensions : le travail d'équipe, le travail clinique, thérapeutique auprès de l'enfant, le travail avec les familles.

Le projet scolaire se mène en partenariat avec l'Education Nationale, pour une scolarisation à temps partiel, dans le cadre de quatre classes à mi-temps, transplantées dans l'école élémentaire de quartier et dans deux classes à mi-temps, transplantées dans le collège du secteur géographique.

L'ensemble de cette équipe pluri professionnelle met en œuvre un accompagnement global tendant à favoriser l'intégration dans les différents domaines de la vie et s'organise autour de quatre axes : la socialisation, les apprentissages, les soins et rééducations et l'ouverture sur l'environnement.



Pour la mise en œuvre de ces actions, nous disposons de locaux installés dans un immeuble de quatre étages et d'un appartement complémentaire pour l'accueil des enfants du groupe autiste. Le groupe scolaire et le collège accueillent six classes transplantées.

Nous bénéficions d'une restauration interne et organisons les transports en mutualisation avec l'IMP du Roethig.

De nombreux partenariats sont en place avec la ville de Strasbourg, l'Education Nationale, les centres culturels, les musées (pour les plus importants).

## **e. Les principes auxquels se réfère l'établissement**

### ***L'IMP, LIEU DE RECONNAISSANCE DES ENFANTS COMME SUJETS SINGULIERS AUX DROITS INALIENABLES***

Imprégnés de leur histoire familiale comme tous les autres enfants, les enfants en situation de handicap, par leur déficience intellectuelle expriment leur besoin de vivre sur un mode ordinaire et spécifique.

Ils sont à la fois des sujets singuliers, aux droits communs et inaliénables, mais aussi des êtres marqués par la déficience qui, à ce titre, ont droit à une prise en charge et un accompagnement particuliers.

Quelle que soit l'étiologie de leur handicap ou de leurs troubles, d'origine médicale ou non, les enfants évoluent dans un environnement institutionnel. Enfants d'abord, ils sont aussi enfants différents dans leurs rythmes et leur adaptation au monde.

### ***L'I.M.P, LIEU D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE***

L'établissement propose un accompagnement spécifique grâce à une équipe pluri professionnelle qui assure à l'enfant une reconnaissance pleine et entière de sa dignité et de son intégrité physique, affective et morale.

La notion d'unité de la personne primant sur le handicap, l'enfant a droit à une prise en charge globale, médico- éducative et pédagogique, psychologique et intégrative.

Il est au centre d'un projet personnalisé d'accompagnement porté par les professionnels de l'établissement en concertation avec la famille.

### ***L'IMP, LIEU DE VIE OUVERT SUR L'ENVIRONNEMENT***

Les valeurs associatives et humanistes de l'ARSEA partagées par l'équipe pluri- professionnelle de l'établissement, nourrissent les pratiques d'ouverture sur le monde développées par l'IMP. L'établissement se positionne dans l'environnement naturel du quartier où il est implanté aujourd'hui, et en prévision de celui où il aspire à être demain.

L'utilisation alternée des outils et compétences internes et des ressources extérieures alimente la diversification des modes de prise en charge. Cette alternance favorise l'individualisation des parcours possibles, dans une perspective de découvertes nouvelles et d'autonomisation progressive des enfants. Elle a une vocation intégrative (ateliers créatifs et d'expression, équipements culturels et sportifs extérieurs, classes délocalisées en site scolaire et collège ordinaire, utilisation des transports en communs, visites thématiques...)

Le partenariat et l'extension du réseau génèrent des formes nouvelles de travail au bénéfice des enfants. Pour en assurer la cohérence et éviter une dispersion préjudiciable à la qualité des actions engagées, une démarche d'évaluation doit accompagner le dispositif.



## **Les caractéristiques de la population accueillie**



## 1. Profil des enfants accueillis

**Les enfants déficients intellectuels légers** accueillis depuis plusieurs années présentent pour certains, en plus de la déficience, des troubles de la personnalité qui les ont empêchés de poursuivre leur scolarité en milieu scolaire ordinaire. Ainsi, le travail d'accompagnement éducatif a pour but de viser une meilleure socialisation et intégration scolaire.

Les origines des troubles peuvent être liées au handicap lui-même, mais aussi souvent aux conditions de vie familiale et sociale qui se sur-ajoutent à la déficience intellectuelle, en soi dévalorisante et marginalisante pour les enfants (et leur famille).

Certains sont placés en foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance ou en familles d'accueil, à la recherche de repères fixes et sécurisants.

La pédagogie vise à contenir leur débordement par des actions positives, claires et valorisantes, par l'écoute et l'échange, la scolarisation et l'ouverture sociale au monde ordinaire, le soutien auprès de la famille ou des détenteurs de l'autorité parentale.

L'hétérogénéité des groupes permet quel que soit le degré de handicap de l'enfant, de favoriser des interactions positives entre les jeunes. Ce choix favorise pour les uns et les autres la socialisation en dehors de toute considération de niveau ou d'acquisition.

Pour ces enfants, les perspectives d'évolution se situent pour la plupart dans une orientation vers un IMPro avec pour certains, la possibilité à terme d'intégrer le milieu du travail ordinaire ou protégé.

**Les enfants déficients intellectuels moyens** peuvent bien entendu présenter les mêmes caractéristiques décrites plus haut.

Mais l'expérience de scolarisation spécialisée en site scolaire ordinaire à mi-temps (1/2 journée par jour sur 5 jours/ semaine d'école élémentaire pour les enfants de moins de 12 ans, et 2 jours complets par semaine au sein du collège pour les jeunes âgés de 12 ans et +) montre que c'est cet ensemble de jeunes qui profite le mieux des classes délocalisées, dont le niveau et la maturité progressent souvent le plus, et pour lesquels l'indice de satisfaction des familles est le plus élevé (réunions de parents, entretiens et visites, Conseils de la Vie Sociale et enquêtes de satisfaction 3 x / an).

Certains de ces jeunes n'ont généralement pas pu bénéficier d'une scolarisation au-delà de la maternelle, avant d'être accueillis à l'IMP ou ont connu un parcours difficile en milieu ordinaire. Une scolarité en classe délocalisée peut ainsi à nouveau être initiée ou permet la poursuite de la scolarisation dans de meilleures conditions Cette scolarité adaptée est attendue par leurs parents et les enfants eux-mêmes.

Du fait de la possibilité de poursuivre une scolarité en IMP, ils vivent de manière moins traumatique ce passage comme une rupture avec leur passé.

Pour ces enfants, les perspectives d'évolution se situent quant à elles dans le travail protégé. Un aménagement leur sera sans doute toujours nécessaire afin qu'ils puissent vivre au mieux leur vie professionnelle.

Approchant l'âge de l'adolescence, ils revendiquent une autonomie et affichent des codes sociaux et comportementaux qui les rapprochent des jeunes évoqués dans le paragraphe précédent.

Une précision toutefois : l'éducation familiale joue un rôle particulièrement important sur ces jeunes très sensibles au « handicap » (ils ont conscience de leur difficulté et de celle des autres plus déficients) ce qui, selon les cas, les aide ou non, à accepter les plus handicapés.

Ces jeunes en devenir doivent être considérés comme les autres d'abord avec leurs potentialités (ils sont aussi dans une marche en avant vers « la participation et la citoyenneté » qui sont promises dans la loi du 11 février 2005).

De ce fait, la prise en charge des uns et des autres, faute d'égalité absolue de leurs chances, doit assurer l'égalité de leurs droits, qui est ici d'être distinctement accueillis et accompagnés dans le respect de leur différence (voir préconisations précédentes).

**Les enfants déficients intellectuels profonds** ne sont pas non plus à traiter totalement à part, mais aussi et surtout « autrement ».

Il convient de ne pas les assimiler aux anciennes catégories nosographiques de type « arriération – psychose ».

Mais il convient aussi de ne pas les agréger aux nouvelles distinctions de type « autisme et troubles apparentés » ou « troubles envahissants du développement » d'autant que les écoles de pensée qui s'ouvrent à mesure des financements, génèrent un flou autour de pratiques hétéroclites qu'on espère bientôt mieux contrôler.

Les jeunes déficients intellectuels profonds accueillis à l'IMP « La Montagne-Verte » se distinguent pour les uns par un long parcours institutionnel (8 à 10 ans parfois rien qu'à l'IMP), pour les autres (les nouveaux) par une attente de solution depuis leur prise en charge en CAMSP et / ou en Hôpital de Jour.

Ces enfants nécessitent un accompagnement suivi dans les détails les plus élémentaires de la vie quotidienne. Ils ne parlent pas ou très peu. Les apprentissages sont difficiles, leurs handicaps touchant aussi la sphère psychomotrice. Les connaissances scolaires ne leur sont généralement pas accessibles. L'apprentissage en général se fait sur un mode répétitif très soutenu.

Cependant, ils arrivent à s'adapter au rythme du groupe de vie et à la reconnaissance des personnes qui les entourent. Leur autonomie est souvent en cours d'acquisition après de longs mois de travail (hygiène, propreté, ...).

Enfin, ces enfants rencontrent de grandes difficultés dans le cadre de la relation à l'autre qui est généralement très perturbée. De l'isolement à l'impulsivité, ces difficultés de comportement parasitent de manière importante leurs apprentissages qu'ils soient éducatifs, pédagogiques ou sociaux.

**Préconisations :** (elles ne sont pas nouvelles, mais elles semblent en meilleure voie aujourd'hui) :

- Dans l'immédiat, poursuite de la socialisation et du travail éducatif.
- A moyen terme, adaptation des pratiques dans le cadre du déménagement de l'IMP « La Montagne-Verte ».
- Par ailleurs, redéploiement de places IMPRO pour création d'unités spécifiques aux adolescents lourdement handicapés qui, hélas sans doute, ne pourront pas intégrer les ESAT, les entreprises adaptées ou le milieu ordinaire.
- L'application de la loi du 11/02/2005 a permis à certains enfants de prolonger leur temps de scolarisation dans le cadre ordinaire des classes de l'éducation nationale, permettant de ce fait l'entrée d'enfants à la déficience plus importante au sein de l'IMP. Avec le recul, il est à noter cependant que cette poursuite de la scolarisation des enfants déficients intellectuels légers ou moyen, au-delà de 6 ans ne leur permet pas de poursuivre jusqu'au bout cette scolarisation ordinaire. De ce fait, ils intègrent un parcours en établissement spécialisé plus tardivement (vers 8-9 ans). Le travail en partenariat avec les Hôpitaux de Jour est donc à renforcer notamment dans le cadre des échanges de pratiques entre professionnels, de la mutualisation des moyens et dans la perspective du renouvellement des accueils en temps partagés entre les structures.

### **Les enfants autistes accueillis à l'IMP «La Montagne-Verte »**

L'IMP « La Montagne-Verte » accueille de plus en plus de jeunes après un suivi en Hôpital de Jour et diagnostiqués « autistes ».

Depuis mars 2010, l'IMP accueille dans un groupe dédié, des enfants autistes n'ayant pas accès à toutes les formes de communication, présentant une forte angoisse, développant des troubles de la personnalité et certains de ces enfants sont limités dans leur autonomie.

Ces enfants exigent un accompagnement et une prise en charge individualisée avec des moyens spécifiques en termes d'encadrement et de matériel adapté.

Le cadre collectif habituel mis en place à l'IMP peut, pour certains de ces enfants, ne pas leur correspondre, en fonction de leurs besoins particuliers de repères. Ainsi, en maintenant des passerelles avec les autres groupes de vie de l'IMP, le groupe accueillant les enfants autistes a cependant le souci constant de mettre en place des espaces/temps adaptés à ces besoins.

Ils bénéficient donc d'un lieu, d'un projet et d'un encadrement spécifique, et d'un lien avec la vie quotidienne des autres enfants (accueil, horaires de récréation et de repas, partage de temps en commun...).

Leur relatif petit nombre permettait jusqu'à présent de les accompagner et de les prendre en charge à partir d'un même groupe d'âge et d'un référent grâce à la mise à disposition pour eux d'une personne qualifiée (éducateur spécialisé) et, par séquences, d'une autre professionnelle en charge d'un atelier personnalisé où ils ont pu être accueillis individuellement avec deux autres jeunes présentant des troubles sévères mais pas autistes.

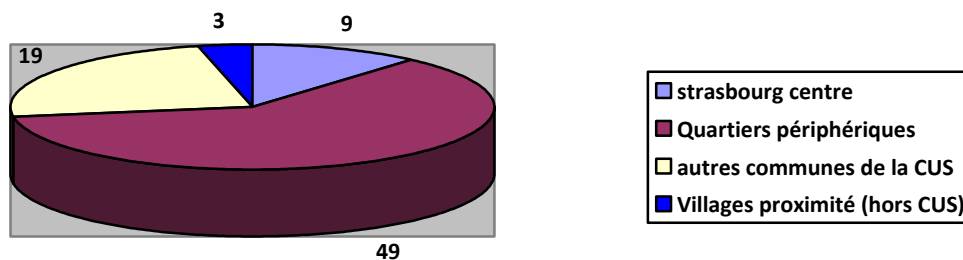
Depuis mars 2010, dans un appartement situé en face du bâtiment principal de l'IMP, un nouveau groupe s'est créé pour accueillir spécifiquement ces enfants. La prise en charge adaptée permet un accompagnement personnalisé visant une progression en termes de socialisation et d'apprentissage relativement positive pour ces enfants.

## 2. Le contexte familial et leur environnement

### a. Origine géographique

L'IMP « La Montagne Verte » accueille des enfants, géographiquement issus de la ville et de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) pour la grande majorité. Quelques enfants proviennent des villages proches de Strasbourg.

Cette origine géographique se répartit en 2012 selon le schéma ci-dessous :



### b. Environnement social

Les familles des enfants de l'IMP sont issues d'un environnement social et économique extrêmement variés.

Suite à un diagnostic interne, il s'avère qu'un tiers des familles ayant un enfant à l'IMP sont en contact avec d'autres travailleurs sociaux. Les motifs de ces contacts sont pour l'essentiel liés à des difficultés dans l'éducation de leur(s) enfant(s). S'ajoutent quelques fois des difficultés financières ou pour les familles d'origine étrangère, des difficultés administratives. Le service éducatif de l'IMP est ainsi très souvent en lien avec le Service de Protection des Mineurs de la Ville de Strasbourg, l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général du Bas-Rhin ou encore les différents Centres Médico-sociaux du territoire de la CUS.

Pour faire face à ces difficultés, l'IMP a recours à des interprètes, des associations de soutien aux populations immigrées et a demandé la création d'un service social en interne afin que la prise en charge éducative et thérapeutique de l'enfant ne soit pas freinée par des difficultés familiales.

Le travail avec les familles est un axe constant d'amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants. Bien qu'ayant pour mission première de proposer un accueil collectif pour enfants déficients intellectuels, le constat est partagé par l'ensemble de l'équipe qu'un dialogue, une concertation, un

travail rapprochés et négociés avec les parents améliorent de manière significative l'accompagnement éducatif de l'enfant. Outre les réunions de synthèse, l'IMP s'attache à développer les rencontres avec les parents afin de :

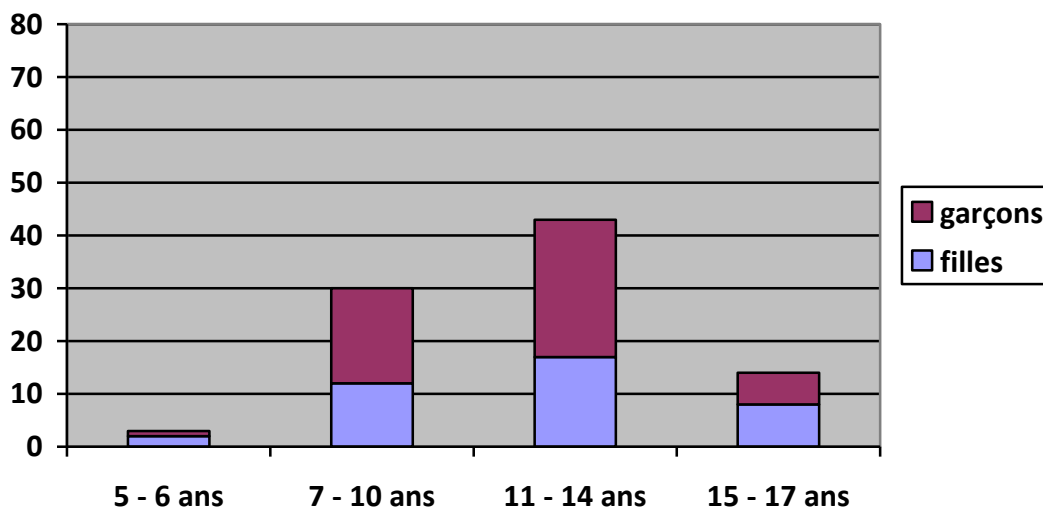
- leur proposer un lieu d'écoute et d'échanges de leurs difficultés (rencontre avec le personnel médical et paramédical de l'établissement, groupe de paroles, ...)
- leur proposer des temps conviviaux où ils peuvent découvrir l'IMP et les réalisations de leurs enfants sans contraintes administratives ou formelles,
- pouvoir accompagner au mieux la progression de l'enfant par une définition commune des objectifs de travail (réunion avec les éducateurs, ou d'autres professionnels ...).

Ce travail de concertation avec les familles a pour support principal le PPA ou Projet Personnel d'Accompagnement. Ce document permet de suivre l'évolution des enfants au sein de l'IMP aussi bien en terme pédagogique, éducatif et thérapeutique. A chaque synthèse, le PPA est évalué et ajusté en fonction des nouvelles compétences, acquisitions ou du comportement actualisé de l'enfant.

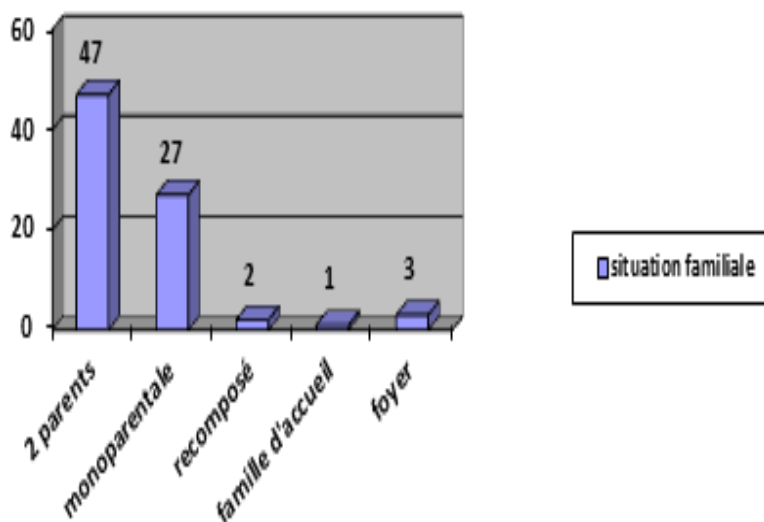
Prendre en compte l'environnement familial en réussissant à définir la place de chacun dans le système enfant – famille – institution, sans se substituer aux services compétents lorsqu'il existe des difficultés, est un travail quotidien qui intègre des dimensions éthiques, politiques et éducatives.

### c. Répartition par âge au 30 juin 2012

Le schéma ci-dessous présente la répartition des enfants par âge. La majorité des enfants ayant entre 11 et 14 ans demande à ce que nous soyons attentifs aux dispositifs qui suivent l'IMP. Actuellement, du fait d'un manque de places en IMPro nous maintenons notre accompagnement parfois jusqu'aux 17 ans de certains. Sur le schéma ci-dessous nous comptons 14 jeunes ayant plus de 14 ans au 30 juin 2012. Parmi ces 14 jeunes, trois seront orientés vers un IMPro pour septembre 2012. Toutefois, les enfants nés en 1998 qui auront donc 14 ans au cours de cette année sont au nombre de 11. En conséquence, en 2013, 22 enfants soit 25% de notre effectif auront entre 14 et 17 ans.



#### d. Situation familiale



Le schéma ci-dessus montre que la situation familiale des enfants accueillis à l'IMP « La Montagne Verte » est très diversifiée et indique que seule 58% des enfants vivent avec leurs deux parents. La situation des autres enfants relève pour un tiers d'une composition familiale n'incluant qu'un seul des deux parents, alors que les autres types de situations (famille recomposée, d'accueil ou foyer) sont minoritaires.



## **L'organisation et la mise en œuvre de la prise en charge**

## 1. La présentation des équipes pluri professionnelles et de leur fonctionnement

En référence aux objectifs que nous nous sommes fixés, à l'évolution des besoins de notre population, il nous paraît essentiel de considérer nos interventions et prises en charge comme conséquence d'une réflexion de l'ensemble de l'équipe en collaboration avec la famille pour la construction du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant.

Cette équipe se compose de trois groupes d'acteurs à savoir : l'équipe éducative, l'équipe pédagogique et l'équipe médicale et para médicale. Ci-dessous, nous découvrons la présentation de chacune des équipes, son rôle, ses missions et leurs interventions.

### a. L'équipe éducative

Composée d'éducateurs spécialisés, de moniteur-éducateurs, d'aides médico-psychologiques, d'un éducateur technique spécialisé, d'un candidat élève avant sélection, d'un professeur d'activités physiques adaptées et d'un moniteur adjoint d'activité, l'équipe éducative a pour mission principale d'assurer l'accompagnement éducatif général de l'enfant accueilli.

Ces accompagnements et interventions dans le domaine éducatif visent à développer l'autonomie, à favoriser la socialisation et à permettre l'acquisition de connaissances et compétences nouvelles. L'équipe éducative porte une attention toute particulière au parcours de l'enfant, à son évolution en lien avec son environnement extérieur,

- d'ancrer l'enfant dans un tissu de relations et d'interactions (internes comme externes) permettant son évolution générale,
- de garantir un accompagnement personnalisé au sein de la collectivité.

Pour assurer la cohérence de la prise en charge de l'enfant, l'équipe pluri professionnelle intervient à différents niveaux.

Par exemple, alors que le travail de socialisation, d'autonomie et d'acquisition des connaissances sont assurés par une éducatrice spécialisée, l'enfant pourra développer ses compétences techniques auprès d'un éducateur technique spécialisé et sa motricité et/ou ses compétences sportives avec le professeur d'activités physiques adaptées.

L'ensemble de cette équipe et de son travail est coordonné par le chef de service éducatif, qui, au-delà de la gestion d'équipe, s'assure de la cohérence et de l'évolution de la prise en charge des enfants.

### ➤ LES OBJECTIFS COMMUNS DES SEPT GROUPES EDUCATIFS

Conduit par un binôme éducatif, chaque groupe a son projet, déclinaison spécifique du projet d'établissement, en cohérence avec les projets des autres groupes (groupes de 1 à 7 des plus jeunes aux plus âgés).

Les projets pédagogiques des groupes sont actualisés chaque année par les équipes concernées et portés à la connaissance des parents à la rentrée.

#### ✓ La socialisation

La vie de groupe et les relations sont une composante essentielle de l'évolution des enfants, avec des moments de bien être qui alternent avec l'apprentissage des limites et des règles inhérentes à toute vie de groupe

- le respect d'autrui
- la confiance en soi et dans les autres

- l'apprentissage du savoir être
- l'apprentissage du contrôle de soi , notamment la patience
- l'apprentissage des règles
- le travail collectif sur une même tâche
- le contrôle des émotions
- l'expression du ressenti
- l'acquisition des notions de temps (les heures, les jours, les mois, les saisons, les fêtes...),
- le repérage dans l'espace (traverser la route, connaître un parcours, se repérer dans des lieux collectifs...)

### ✓ L'épanouissement

L'IMP tend à être un lieu d'épanouissement qui favorise le développement de la personnalité de chaque enfant afin que sa vie soit la plus harmonieuse possible :

- à travers le jeu libre et ses interactions : la personnalité se construit, l'imaginaire s'enrichit en créant un espace de liberté et d'émotion.
- à travers un univers de sensations spécifiques, la perception du monde va peu à peu se construire et façonner la relation à l'environnement.
- à travers la connaissance de soi, de son identité, la découverte du schéma corporel, une forme de confiance en soi se consolide.
- à travers les stimulations de l'expression, de l'imagination, de différentes formes d'expression orale, corporelle, artistique/créative, de dialogue et d'échanges à partir de chants, comptines, histoires et l'expression spontanée et interactive se développer.
- à travers la découverte de toutes sortes de matériaux (la terre, le sable, l'eau, les mélanges et leurs caractéristiques), puis d'autres possibilités techniques ou physiques.
- à travers des activités qui déclenchent l'émotion de l'acteur et du spectateur admiratif en quête de rêve, laissant une large part à l'imaginaire.

### ✓ L'autonomie

Se travaille et s'acquiert à tout moment du développement de la vie de l'enfant dans les domaines des apprentissages pratiques, concrets et abstraits, et par la responsabilisation.

- Reconnaître ses affaires personnelles, s'habiller et se déshabiller, se laver les mains.
- Apprendre les gestes simples de la vie quotidienne
- Prendre des initiatives, des responsabilités par rapport à ses affaires
- Améliorer la coordination corporelle pour faciliter sa vie quotidienne
- Se sentir en sécurité, seul, ou en groupe
- Se déplacer en fonction de ses capacités
- Se prendre en charge et évoluer dans les apprentissages.

### ✓ L'acquisition et le développement de compétences

L'ensemble des objectifs pré- cités vise pour chaque jeune à faire émerger, et / ou acquérir et développer des compétences en tenant compte de ses capacités et potentialités et de l'amener à obtenir le maximum d'autonomie dans des domaines variés et complémentaires.

Cette démarche se retrouve dans le projet personnalisé, évaluable et évolutif, réactualisé avec le jeune et ses parents.

## ➤ LES MOYENS EDUCATIFS MIS EN OEUVRE

Supports à la relation, les activités d'apprentissages, pratiques, manuelles, techniques, ou d'expression visent à apporter aux jeunes, des savoirs, des savoirs - faire, des savoirs - être.

Inscrites dans une progression, elles participent à l'évolution de l'enfant, à la construction de sa personnalité, et valorisent ses potentialités.



### ✓ les exercices éducatifs

Présentés de manière attractive sous forme de fiches, lotos, images, jeux à plusieurs entrées, ils visent à développer l'attention, l'observation, la concentration, le sens de la chronologie, les ressemblances, les différences, les notions de formes et de couleurs... .

Ils permettent aux enfants d'aborder certains apprentissages hors représentation de nature scolaire, pour éviter que ne soit ravivé le sentiment d'échec.

D'abord très simples, ils se compliquent au fur et à mesure des acquisitions du jeune. La diversité des présentations amène l'enfant à répéter, à réviser, sans lassitude pour parvenir à « apprendre à apprendre » pour lui-même.

### ✓ les activités manuelles

Elles font appel à l'intelligence pratique de l'enfant, sa curiosité pour la nouveauté, elles développent sa dextérité, son imagination, sa créativité, sa débrouillardise à partir de matériaux divers. Elles valorisent ses compétences par des réalisations tangibles.

Par leur biais, l'enfant passe de la simple manipulation, du début de la maîtrise du geste de la main à l'apprentissage de techniques plus fines et sophistiquées, nécessitant attention, concentration et soin dans la réalisation.

### ✓ L'expression corporelle

L'enfant bouge naturellement et spontanément. Il peut aussi présenter une instabilité difficile à canaliser. L'expression corporelle l'amène à prendre conscience de son corps, de ses sensations, de ses sentiments, de son ressenti, de façon verbale ou non verbale, et avec ou sans support musical.

Elle fait appel à la connaissance du schéma corporel et son perfectionnement. Elle peut aider des enfants très inhibés à sortir de leur réserve, à improviser, mimer et se montrer créatifs. Elle apporte, plaisir, bien-être, détente.

### ✓ Les apprentissages spécifiques en fonction de l'âge

Chaque passage de groupe est propice à une maturation et sollicite la curiosité du nouvel arrivant. Nous cherchons à favoriser la consolidation des acquis en optimisant le potentiel pratique et intellectuel des jeunes, en soutenant leur intérêt et en stimulant ce qui peut les motiver à s'ouvrir aux autres.

Les transformations physiques de l'adolescence les amènent à s'interroger sur les changements de leur corps et sur leurs désirs. C'est ainsi que nous passons du schéma corporel à des notions d'anatomies en réponse au questionnement des jeunes sur leur vécu, leur identité sexuelle, leur avenir....

Découverte de la ville et des quartiers, repérage de trajets à faire en tant que piéton ou usager de transports en commun en prévision de l'autonomie des déplacements.  
Travail par thème en fonction de leurs centres d'intérêts.

### ✓ Le travail des pré - requis

Avant d'aborder l'apprentissage pré-scolaire, il est indispensable que l'enfant se reconnaisse en tant que personne et développe ses capacités dans le domaine psychomoteur, sensoriel, social...

A partir de la vie quotidienne, des exercices et jeux éducatifs, des chants, des contines, des travaux manuels, seront abordés, en amenant l'enfant à être partie prenante de la démarche :

\*- des notions de latéralisation dans l'espace (gauche, droite, haut, bas, devant derrière premier, dernier...) puis sur feuille...

\*- des notions de temps, jour, mois saison, heure...

\*-des notions de rythme, de sériation, la reconnaissance des formes et des couleurs, la motricité, la maîtrise de plus en plus fine du geste de la main...

Par ces activités, certains enfants peuvent accéder à des apprentissages scolaires adaptés. Elles permettent à d'autres d'acquérir une certaine autonomie.

#### ✓ Les exercices pédagogiques sur ordinateur :

Objet moderne et technologique incontournable, l'ordinateur est un support intéressant pour diversifier aussi bien les activités de type scolaire que les exercices éducatifs.

Pour le maîtriser, l'enfant perfectionne sa coordination motrice, son sens de l'attention, de l'observation. En présence de l'éducateur, il apprend à utiliser des logiciels adaptés à ses capacités.

#### ✓ Les jeux

Intimement lié à tous les stades du développement de l'enfant, le jeu, qu'il soit individuel, collectif, spontané ou éducatif (plus directif), concourt à la structuration de l'enfant et sa socialisation, ses apprentissages.

1. Le jeu est facteur d'éveil et permet l'entretien des connaissances.
2. Il fait appel à l'imagination, l'imitation, l'identification, l'observation, la logique...
3. Il peut être récompense, détente après une activité d'apprentissage, plaisir,
4. Il peut être partage, échange, (les jeux de société avec règles à respecter et facteur de communication, d'intégration et de relations dans un groupe plus ou moins grand, jeux sportifs avec accessoires).
5. Il permet de dépenser son énergie de façon constructive.
6. Il aide des enfants enfermés dans leur problématique à sortir de leur isolement.

#### ✓ Le développement de la communication

L'enfant est un être communicant qu'il en soit au stade de la mimique, du geste, du babillage ou du langage. Il s'exprime par son regard, son corps, sa passivité, son dynamisme, ses attitudes de repli, d'opposition, ses sentiments de joie, peine, douleur, colère, ses émotions.

Que l'enfant ait accès à la parole ou non, chaque relation, intervention, activité est verbalisée par l'adulte, expliquée pour qu'elle soit entendue, comprise, acceptée ou contestée.

Chaque progrès dans ce domaine améliore sa confiance en lui, l'affirmation de sa personne et pour certains la possibilité d'utiliser des outils de lecture et d'écriture.

#### ➤ LE SUIVI INDIVIDUALISÉ

La prise en charge individuelle est destinée aux enfants des deux premiers groupes d'accueil qui présentent des troubles de la personnalité (altération de la communication et des relations sociales) et dont l'adaptation au groupe de vie est difficile. La taille du groupe pouvant être anxiogène, notre établissement a mis en place une prise en charge individuelle d'une séance par semaine assurée par une éducatrice. Le rapport privilégié à l'adulte qui permet à l'enfant de se sentir plus en confiance favorise son ouverture aux autres et aux apprentissages. Ce suivi, élaboré en concertation avec l'équipe éducative tente de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

#### ➤ LES ATELIERS

Le service éducatif de l'IMP « La Montagne Verte » s'est doté progressivement de trois ateliers : l'atelier personnalisé, l'atelier technique et l'atelier APA (activités physiques adaptées). L'atelier personnalisé est à destination des enfants de 6 à 11 ans et des enfants du groupe autiste. L'atelier technique accueille quant à lui les enfants de 12 à 14 ans. L'atelier APA accueille l'ensemble des enfants de l'établissement.

Les objectifs transversaux de ces ateliers, au-delà des moyens spécifiques utilisés par chacun, permettent à un petit groupe de 3 à 4 enfants (jusqu'à 12 pour l'atelier APA), non scolarisés en priorité pour les ateliers personnalisé et technique, de bénéficier d'un accompagnement plus individualisé pour

développer des compétences précises, développement dont le besoin a généralement été évoqué lors de la réunion de synthèse de l'enfant.

Par exemple, l'atelier personnalisé a pour objectif d'amener ces enfants vers une prise en charge régulière, en dehors de leur groupe de vie. L'atelier technique a pour objectif d'être un lieu d'expression à travers la réalisation d'objet et de favoriser un travail de création.

Les activités proposées sont variées, adaptées à leurs capacités et donc gratifiantes.

En les valorisant, cela permet à ces enfants d'avoir une attitude différente de celle qu'ils ont dans leur groupe de vie. De temps en temps, ils peuvent être les « premiers », « les meilleurs », le principal objectif retenu est l'épanouissement et le mieux-être des enfants :

- aider les enfants à se socialiser et à s'épanouir
- établir une relation de confiance afin de définir les difficultés de chacun (travail en adéquation avec le projet individuel)
- leur proposer des échanges où ils peuvent agir, interagir et surtout choisir
- apprendre à exprimer et à s'exprimer

Ces ateliers fonctionnent toute la semaine et sont animés respectivement par une éducatrice spécialisée, un éducateur technique spécialisé et un professeur d'activités physiques adaptées.

Ces ateliers ont une place entière dans l'organisation de l'offre de prise en charge des enfants de l'IMP « La Montagne Verte ». Plus qu'un complément, ils concourent à la réalisation la plus complète possible des objectifs d'accompagnement de l'enfant vu avec les parents lors des différentes synthèses et formalisés dans le projet personnel de l'enfant.

### ➤ LES ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES (APA)

Ces activités permettent aux enfants de découvrir et de s'approprier leur corps tout en développant leurs capacités motrices. Celles-ci seront le point d'appui des apprentissages ultérieurs.

Animées par un professeur qualifié, les séances se déroulent dans différents lieux : au gymnase du groupe scolaire Erckmann Chatrian, au Centre Socio culturel de la Montagne Verte, à l'IMP, ou à la piscine, etc.

L'ensemble des enfants de l'IMP (sauf contre indication médicale) sont concernés par ces activités. La taille des groupes de participants et les supports d'activités (tels que les activités aquatiques, l'expression corporelle, les jeux d'opposition ou les sports collectifs) varient en fonction de leurs besoins et de leurs capacités.

Lors de chaque séance, des règles du jeu sont posées par le professeur d'EPS. Un temps de découverte et d'intégration plus ou moins important est nécessaire pour la mise en place du cadre. Les règles du jeu permettent aux enfants d'évoluer ensemble en toute sécurité dans une situation définie. Ce travail autour de la règle est une dimension importante des APA.

Pour les enfants les plus déficients, un travail en commun avec l'atelier personnalisé est mis en place. Les séances APA ont lieu alors dans une structure proposant de nombreux parcours de motricité permettant aux enfants de découvrir et de développer leurs capacités motrices malgré le fait qu'il leur est difficile de comprendre les consignes orales. En effet, pour évoluer dans ces structures, les enfants sont amenés à adapter leurs modes de déplacement aux contraintes environnementales et développent ainsi de nouvelles capacités motrices.

### ➤ LES OBJECTIFS PARTICULIERS AU GROUPE ACCUEILLANT DES ENFANTS SOUFFRANT D'AUTISME

Ce groupe, ouvert en mars 2010, accueille 6 enfants souffrant d'autisme, encadrés par 3 éducatrices et accompagnés depuis novembre 2012 par une équipe médicale et paramédicale (orthophoniste, psychomotricienne, psychologue et médecin psychiatre).

L'autisme est un trouble du développement précoce, dans lequel la communication et les interactions sociales sont perturbées. L'enfant souffrant d'autisme manifeste des intérêts restreints

et/ ou s'adonne à des activités stéréotypées et répétitives. La sévérité et la forme des troubles varient énormément d'un enfant à l'autre ; l'autisme peut-être associé à d'autres déficiences

Les chercheurs et cliniciens s'accordent à reconnaître qu'un diagnostic présuppose la présence plus ou moins marquée des caractéristiques suivantes :

- altérations qualitatives des interactions sociales (déficit socioémotionnel marqué qui empêche les enfants d'entretenir des interactions et à long terme, de développer et de maintenir des relations sociales basées sur un échange mutuel d'affection, de sollicitude et d'intérêts partagés),
- altérations qualitatives des modalités de communication (perturbations majeures et durables de la communication qui touchent les capacités verbales, non verbales et symboliques),
- limitations majeures du répertoire comportemental (activités et intérêts restreints présentant un caractère rigide, répétitif et sans but fonctionnel apparent),
- apparition des troubles du développement avant l'âge de 3 ans.

L'accompagnement des enfants de ce groupe au sein de l'IMP de « La Montagne- Verte » doit leur permettre, dans le cadre d'une prise en charge individualisée et adaptée :

- de trouver un cadre rassurant, constitué de repères stables leur permettant d'évoluer en fonction de leurs capacités,
- de travailler la communication, qu'elle soit verbale ou non, de manière à entrer plus facilement en relation avec les autres et de ce fait, pouvoir s'adapter plus facilement à la réalité qui les entoure,
- de pouvoir bénéficier d'activités variées (ludiques, sensorielles, créatives, musicales, etc.), toujours selon leurs capacités,
- d'être stimulés (travail autour des sens) et de travailler leur schéma corporel,
- de se situer dans l'espace, dans le temps, dans leur environnement,
- de commencer ou poursuivre les apprentissages de la vie quotidienne,
- de tendre vers une autonomie de plus en plus grande.

Cet accompagnement ne peut se faire qu'avec l'aide des parents. C'est ainsi que nous privilégierons le partenariat entre la famille et l'IMP de « La Montagne-Verte » (par l'intermédiaire d'un cahier de vie, d'un cahier de liaison, de contacts téléphoniques, d'entretiens...)

La prise en charge comprend :

- des temps d'activités, pouvant être repérés par les enfants par leur périodicité (toujours la même activité au même moment)
- des temps en atelier personnalisé,
- des temps individualisés (moment de stimulation, en cuisine pédagogique,...),
- un suivi soit psychothérapeutique (à l'hôpital de jour ou en interne en IMP), soit en thérapie psychomotrice
- un suivi orthophonique,
- des activités extérieures, des sorties culturelles,
- un temps de travail régulier avec les parents de chaque enfant.

La semaine type est construite de manière globale pour l'ensemble du groupe. Chaque enfant bénéficiera en outre d'un emploi du temps personnalisé défini conjointement par l'équipe éducative, les parents, l'équipe paramédicale et la direction de l'IMP. Cet emploi du temps sera mis en place après un temps d'observation des enfants au sein du groupe. Un travail de partenariat avec les autres groupes est élaboré pour favoriser des projets transversaux (sorties, activités).

## b. L'équipe pédagogique

L'Unité d'enseignement de l'I.M.P. « La Montagne Verte » s'appuie sur 3 postes de professeurs des écoles spécialisées, recrutés par contrat simple avec l'Education Nationale et de 2 éducateurs. Des classes externalisées ont été mises en place dans l'école élémentaire du quartier, l'Ecole Erckmann Chatrian (2 postes) et au collège du secteur (1 poste), le collège Maxime Alexandre de Lingolsheim.

Ce dispositif d'enseignement repose sur la convention constitutive de l'Unité d'enseignement et les conventions de coopération avec les communes et les établissements publics d'enseignement, accueillant nos classes (voir annexes)

### i. Les besoins spécifiques

Les jeunes, en fonction de leur âge, de leurs besoins particuliers et en lien avec leur Projet Personnel d'Accompagnement (PPA), sont accueillis dans les classes ou les ateliers scolaires de l'Unité d'enseignement, sur un temps partiel en complément de la prise en charge éducative.

– En fonction de leur âge, les jeunes scolarisés vont soit dans la classe externalisée de l'école primaire, soit celle du collège.

– En fonction de leur concentration, adaptabilité au site scolaire, autonomie, compétences scolaires, désirs, les jeunes auront une prise en charge scolaire partielle de 3h à 14h par semaine.

L'Unité d'enseignement se compose de 6 classes (de 7 à 10 élèves) s'appuyant sur le socle commun des connaissances et des compétences et 5 ateliers scolaires (2 à 10 élèves) proposant différentes thématiques artistiques ou en lien avec la découverte du monde (musique, jardin, marionnettes, théâtre...) tout en favorisant la socialisation.

### ii. L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique s'organise autour du coordonnateur pédagogique et se compose de 3 enseignants et de 2 éducateurs. Cette combinaison enseignant/éducateur permet de faciliter les apprentissages, notamment dans une classe externalisée et de favoriser la socialisation.

L'équipe pédagogique de l'unité d'enseignement complète l'équipe pluri professionnelle de l'I.M.P., pour mettre en place le projet personnel d'accompagnement de chaque élève.

### iii. Le partenariat avec l'équipe scolaire

L'I.M.P. « La Montagne Verte » a choisi de s'ouvrir vers l'extérieur, en mettant en place, en partenariat avec l'Education Nationale, des classes externalisées.

#### ✓ D'un **point de vue administratif** :

- Deux salles de classe sont mises à disposition par la ville de Strasbourg à l'école Erckmann Chatrian, à titre onéreux, ainsi que la bibliothèque, la salle informatique et le gymnase, à titre gratuit.
- Une salle de classe est mise à disposition par le Conseil Général, en lien avec la Ville de Lingolsheim au collège Maxime Alexandre, à titre onéreux, ainsi que d'autres locaux en fonction des besoins, à titre gratuit.

#### ✓ D'un **point de vue pédagogique**, au niveau de l'école Erckmann Chatrian :

- Des échanges ont lieu entre les enseignants de l'I.M.P. et ceux de l'école en fonction des projets mis en place.
- Des temps de surveillance de récréation partagés.

#### ✓ D'un **point de vue pédagogique**, au niveau du collège Maxime Alexandre :

- Une participation au conseil pédagogique et toute autre réunion concernant l'ensemble de l'établissement.
- Des échanges ont lieu entre l'enseignant et ou l'éducateur avec les enseignants du collège, en fonction des projets menés

#### iv. Le projet pédagogique

##### ➤ **Pédagogies mises en place**

##### **Une pédagogie différenciée**

Pour faire face à l'hétérogénéité relative des groupes-classes (âge, compétences scolaires, problématique personnelle), les objectifs doivent être individualisés. La construction d'un projet scolaire individualisé en début d'année, répond aux besoins spécifiques de chaque élève. Il est réajusté en février et juin. Il met en avant les réussites et les difficultés de l'élève dans les différents domaines scolaire et comportemental. Il donne des perspectives individualisées pour chaque élève, pouvant évoluer à son rythme et selon ses compétences

##### **Une pédagogie par thème**

Au cours de l'année, un thème particulier peut être retenu et traité, à travers une discipline et sur un temps donné.

##### **Une pédagogie de projets**

Suivant les groupes-classes, des projets sur l'année ou sur une période donnée sont construits en partenariat avec d'autres classes de l'école ou celles d'un autre établissement, mais aussi avec un groupe éducatif ou un professionnel de l'I.M.P.

Ce projet s'appuie sur les différentes disciplines scolaires.

Afin de suivre l'évolution de chaque élève, des évaluations sont menées tout au long de l'année, à destination :

- de l'enfant pour qu'il prenne conscience de ce qu'il fait : utilisation des codes points rouges, oranges et verts, utilisation du smiley pour exprimer s'il a aimé faire ou pas son travail
- des parents pour leur permettre de suivre l'évolution de leur enfant, sous forme de bulletin scolaire semestriel, mais aussi pour certains enfants, une fiche de suivi du comportement de l'enfant
- de l'enseignant pour lui permettre d'établir un projet pédagogique personnalisé pour chaque élève, grâce à des évaluations diagnostiques en début d'année ou en début de tout nouvel apprentissage, des évaluations formatives en cours d'apprentissage, des évaluations sommatives à la fin de chaque apprentissage
- de l'équipe professionnelle de l'I.M.P. pour qu'elle connaisse les évolutions pédagogiques de l'enfant, sous forme de rapport pédagogique utilisé au moment de la synthèse ou d'un bilan individuel plus global lors des réunions de suivi

Toutes ces évaluations ont pour but de dresser un bilan des compétences scolaires de l'enfant en complément des bilans des autres professionnels, afin de l'orienter de façon la plus appropriée et d'ajuster au mieux sa prise en charge globale.

##### ➤ **Une socialisation pour les jeunes scolarisés**

L'externalisation des classes permet de proposer aux jeunes scolarisés, un cadre structurant en respectant le règlement de l'école ou du collège et en échangeant avec les autres élèves sur des sujets de leur âge.

La participation aux récréations permet un contact avec des jeunes de leur âge et la surveillance d'autres enseignants pour l'école et des surveillants pour le collège.



Les jeunes du collège vont à la cantine du collège et suivent ainsi les règles qui s'y rattachent.

### ➤ Des intégrations collectives

#### Pour l'école

- Une participation aux récréations.
- Une participation collective à des activités d'E.P.S., menée conjointement par l'enseignant de l'école et l'enseignant de l'I.M.P.

#### Pour le collège

Les intégrations collectives pour les jeunes de l'I.M.P. sont multiples et variées et se réalisent en fonction des projets menés. Elles peuvent se décrire ainsi :

- Des participations collectives à des animations nationales (semaine de la presse, du développement durable...), menées par des enseignants, la documentaliste.
- Des participations collectives à des animations proposées par l'équipe médicale sur les addictions, la sexualité...
- Des participations à des projets communs de l'établissement (journée des cultures, la fête du livre, la journée de l'Europe...).
- Des participations à des réunions menées par la Vie scolaire de l'établissement (délégués de classe).
- Des sorties de classe avec d'autres classes.

### ➤ Des intégrations individuelles

#### Pour l'école

Des intégrations individuelles à temps partiel peuvent être proposées, en fonction des places disponibles et du volontariat de l'équipe pédagogique de l'école.

#### Pour le collège

- Une intégration individuelle ne peut se faire qu'en fonction du projet du jeune, de son désir d'y participer et d'une mise en place d'un projet discuté avec l'enseignant du collège.
- Des intégrations individuelles peuvent avoir lieu dans des cours (anglais, histoire géographie...) sur une période donnée.
- Des participations à l'accompagnement éducatif (chorale, activités artistiques et culturelles, ...).
- Des participations à des activités sportives, dans le cadre de l'UNSS (futsal...).
- Des intégrations individuelles partielles dans les ateliers segpa (H.A.S. Hygiène Alimentation Services, V.D.M. Vente Distribution Magasinage, Habitat) en fonction des places disponibles, des compétences et possibilités de nos jeunes à s'adapter.

#### Une pédagogie adaptée

Objectifs généraux :

- Scolariser des enfants handicapés mentaux ayant une déficience intellectuelle légère ou moyenne avec ou sans troubles de la personnalité.
- Favoriser les acquisitions scolaires de chacun, la maîtrise de la langue, la connaissance et l'utilisation des nombres, l'ouverture sur le monde, sans oublier les activités artistiques et sportives et la socialisation.
- Utiliser tous les champs disciplinaires, pour faire progresser l'élève.

- Faire vivre ensemble des enfants différents (âge, déficience, troubles).
- Tendre vers une intégration collective, voire individuelle dans un milieu scolaire ordinaire.
- Amener l'enfant à devenir autonome dans son travail et à prendre conscience de ses progrès pour développer ses compétences cognitives.

### c. L'équipe médicale

#### ➤ L'intervention du pédiatre :

Le médecin pédiatre veille à la santé des enfants, à la coordination de leur parcours de soins et à la mise en place de moyens d'investigations, d'informations et de transmissions qu'il juge nécessaires.

Pour atteindre ces objectifs, son travail se décline ainsi :

- **Le pédiatre fait un examen clinique** des enfants à leur arrivée à l'I.M.P. et recueille auprès des parents et des médecins le maximum d'informations sur l'histoire de leurs troubles somatiques et de leur parcours médical.
- **Il renseigne le dossier médical de l'enfant, rédige les certificats médicaux et certaines prescriptions notamment pour les séances d'orthophonie de kinésithérapie et de psychomotricité.**
- **Il examine les enfants selon les indications des autres professionnels de l'IMP ou après les conclusions de la synthèse pour orienter l'enfant et sa famille vers les services médicaux appropriés.**
- **Il rencontre physiquement ou par contact téléphonique les parents** pour faire le point de l'évolution médicale et thérapeutique de l'enfant.
- Il apporte aux professionnels de l'IMP des informations sur les problématiques médicales des enfants et se tient disponible auprès de l'équipe éducative en cas de besoin.
- **Il participe aux synthèses et aux évaluations des enfants** pour écouter et dialoguer avec les différents intervenants, noter l'évolution des jeunes et la réalisation des soins médicaux proposés au cours de l'année écoulée et éventuellement les relancer si nécessaire.
- **Il assure un rôle de liaison** entre les hôpitaux, les médecins spécialistes, le médecin de famille et l'I.M.P.
- **Il organise des actions de prévention** sur des thèmes de santé publique et d'hygiène.
- En concertation avec le médecin traitant et la famille, il rédige certains protocoles d'urgence.
- Il met à jour ses connaissances en fonction des évolutions notamment des nouvelles données scientifiques

#### ➤ L'intervention du psychiatre :

- Le psychiatre reçoit en entretien (ou rencontre dans son groupe) chaque enfant à son admission puis au moins une fois par année scolaire.
- Il propose aux parents de les rencontrer, s'ils le souhaitent, ou quand cela s'avère nécessaire pour leur enfant.
- Il participe aux réunions de synthèse, aux réunions d'équipe, aux suivis de groupes et à d'autres réunions institutionnelles.



- Il prend contact avec des partenaires psychiatres ou psychologues (par exemple), extérieurs à l'IMP, qui sont intervenus dans le parcours de l'enfant.
- Il entretient des relations centrées sur la prise en charge des enfants avec les autres professionnels de l'IMP.
- Il rédige des certificats médicaux pour la MDPH.
- Il assure le renouvellement de prescriptions médicamenteuses pour certains enfants dont le traitement a été initialisé par un psychiatre hospitalier.
- Il veille à la qualité du travail institutionnel dont dépend la santé (mentale en particulier) des enfants confiés à l'établissement.
- Conformément à la loi, il est en formation médicale continue.

#### d. L'équipe thérapeutique

L'équipe thérapeutique de l'IMP (orthophonistes, psychiatre, psychologues, psychomotriciennes) se reconnaît et s'inscrit dans une clinique du sujet, pris dans le langage et ses effets.

Cette équipe intervient à plusieurs niveaux :

- **Avec les enfants et adolescents** : selon les spécificités et les médiations qui lui sont propres, chaque professionnel propose aux enfants et adolescents des temps d'observation, des entretiens ponctuels et pour certains des suivis réguliers en fonction de leur problématique (séances de psychothérapie, d'orthophonie et de thérapie psychomotrice. Dans le cadre de ces observations, entretiens et suivis, les difficultés et les particularités des enfants et adolescents sont considérées comme quelque chose qui les constitue, comme une manière d'être ou une expression qui est à entendre et non à vouloir à tout prix modifier ou faire disparaître. Ces temps de travail permettent de les accompagner dans leur construction, dans leur structuration corporelle, langagière et psychique, de les aider à mettre des mots sur leurs ressentis et leurs émotions, à penser et à subjectiver leur vécu, à se situer dans leur histoire.
- **Avec les familles** : quand cela s'avère nécessaire pour leur enfant ou si les parents le souhaitent, des entretiens leurs sont proposés. Ils sont l'occasion d'évoquer les avancées et les difficultés et d'accompagner les questionnements. Il nous importe de permettre à l'enfant de s'inscrire dans son histoire personnelle et familiale.
- **Avec l'équipe** : le travail pluri-professionnel constitue la toile de fond de l'accueil et du parcours de l'enfant dans l'institution. Les professionnels de l'équipe thérapeutique sont présents aux synthèses, suivis de groupe et certaines réunions d'équipe, et participent ainsi à la réflexion et à l'élaboration d'un projet pour l'enfant.

L'équipe thérapeutique qui vient de s'agrandir, participe à la construction du projet du groupe sept, propose et accompagne la mise en place de passerelles à ces enfants vers les six autres groupes de l'IMP.

#### Les psychologues :

Les psychologues rencontrent **l'enfant** pour un entretien une 1<sup>ère</sup> fois avant la synthèse d'admission qui a lieu 3 mois après son arrivée, puis au minimum 1 fois par an par la suite. Pour certains une prise en charge thérapeutique est mise en place sous forme d'entretiens généralement hebdomadaires. Ces **suivis** peuvent être sollicités soit par l'équipe, soit par l'enfant lui-même et/ou sa famille, soit par la psychologue.

La psychologue peut proposer un bilan afin d'appréhender de manière plus fine les possibilités cognitives et la structuration psychique de l'enfant. Un courrier est adressé aux familles pour les en informer et leur proposer une restitution orale s'ils le souhaitent.

Le cas échéant les bilans peuvent être réalisés après sollicitation de la MDPH en vue d'un renouvellement de la prise en charge ou d'une orientation.

En plus de rencontrer l'enfant, la psychologue reçoit **les familles** ponctuellement, ou lors d'entretiens plus réguliers lorsqu'un soutien semble important au vue d'une problématique concernant l'enfant. Ces entretiens peuvent être à l'initiative des familles et /ou des professionnels.

Dans le cadre du **travail pluri professionnel**, l'équipe et les psychologues se rencontrent selon différentes configurations :

- des réunions de synthèse
- des suivis de groupe
- des réunions cliniques principalement initiées par les éducatrices, elles sont un temps d'échange et de réflexion autour de la pratique quotidienne.
- des réunions réunissant orthophoniste, psychomotricienne, psychiatre et psychologue, et traitant de thématiques institutionnelles
- des réunions de « cadres » dont l'ordre du jour émane du directeur.

### L'orthophonie

- La pratique de l'orthophonie à l'IMP couvre tout le champ du langage.
- Cette prise en charge thérapeutique aborde l'enfant ou l'adolescent dans sa globalité et il est considéré dans son histoire singulière.
- Le langage permet de se nommer, de se construire, de dire « je ». Il doit être considéré dans sa dimension d'échange, de structuration de la pensée et de la personnalité.
- 
- **Le bilan orthophonique :**
- Il est proposé lors de la synthèse par l'équipe pluriprofessionnelle.
- Ce bilan est réalisé selon différents axes (articulation, parole, langage en expression et en compréhension, repères spatio-temporels...). Si elle s'avère nécessaire, une prise en charge orthophonique peut démarrer, à raison d'une séance par semaine.
- Dans un cadre ludique, l'enfant est invité à découvrir la communication orale, à partager la relation.
- L'orthophoniste participe aux synthèses des enfants suivis.
- Les échanges sont réguliers avec les équipes : éducative, pédagogique, médicale et thérapeutique.
- 
- **Projet en 2013 :** mise en place d'un atelier de langage pour une prise en charge en groupe.

### La psychomotricité

#### Bilan psychomoteur ou observation psychomotrice

Proposée en général lors de la synthèse, cette rencontre avec la psychomotricienne s'adresse à des enfants/adolescents qui manifestent leurs difficultés à travers leur corps ou qui ont peu accès à la parole. Il met en évidence où en est l'enfant dans sa structuration corporelle, sa capacité à entrer en relation, ses possibilités de représentation. Il permet d'évaluer si une thérapie psychomotrice est indiquée.

#### Entretiens avec les parents

Avant le démarrage du suivi, les parents sont reçus pour parler de leur enfant et de cette proposition thérapeutique. Par la suite, d'autres entretiens viendront accompagner le travail.

#### Thérapie psychomotrice

La spécificité de cette thérapeutique consiste dans la mise en jeu du corps dans la situation relationnelle. Le corps y est considéré dans ses diverses dimensions (corps vécu, corps imaginaire...) et comme indissociable du langage.

Le cadre de travail est constitué par des séances régulières qui ont lieu dans une salle aménagée de manière spécifique, à un moment défini dans la semaine, et avec des règles.

A partir de la problématique et des difficultés particulières de chaque enfant, la thérapie va se construire dans une création commune et l'élaboration d'un espace de jeu.

Dans l'espace et le temps de la rencontre et à travers des ressentis et des expériences psychomotrices, le travail permet à l'enfant d'avancer dans l'appropriation de son corps comme séparé de celui de l'autre, dans sa structuration corporelle et langagière, dans ses capacités de symbolisation, dans son organisation spatiale et temporelle.

A travers cela, ce travail vise à aider l'enfant à se sentir mieux dans son rapport à l'autre et au monde qui l'entoure.

## **2. La construction du Projet d'Accompagnement Personnalisé**

La construction du projet personnalisé se déroule en plusieurs étapes et débute déjà en amont de l'admission lorsque les parents ou des professionnels nous contactent et sollicitent une première rencontre.

Pour donner sens à cette première rencontre, les familles sont invitées à visiter l'établissement et à prendre connaissance de nos fonctionnements.

En pratique, nous proposons des visites les premiers lundis après-midi de chaque mois.

Cette première rencontre est essentielle et permet à l'enfant et sa famille d'identifier le fonctionnement de notre établissement et de prendre connaissance de nos prises en charge. Mais aussi et surtout de vivre un moment de rencontre avec des personnes qui présentent les contenus de nos actions.

L'entretien de présentation se déroule avec le directeur et la visite de l'établissement est effectuée par le chef de service.

Suite à cette première rencontre, les familles prennent une décision quant au choix de l'orientation, considérant certaines informations transmises comme :

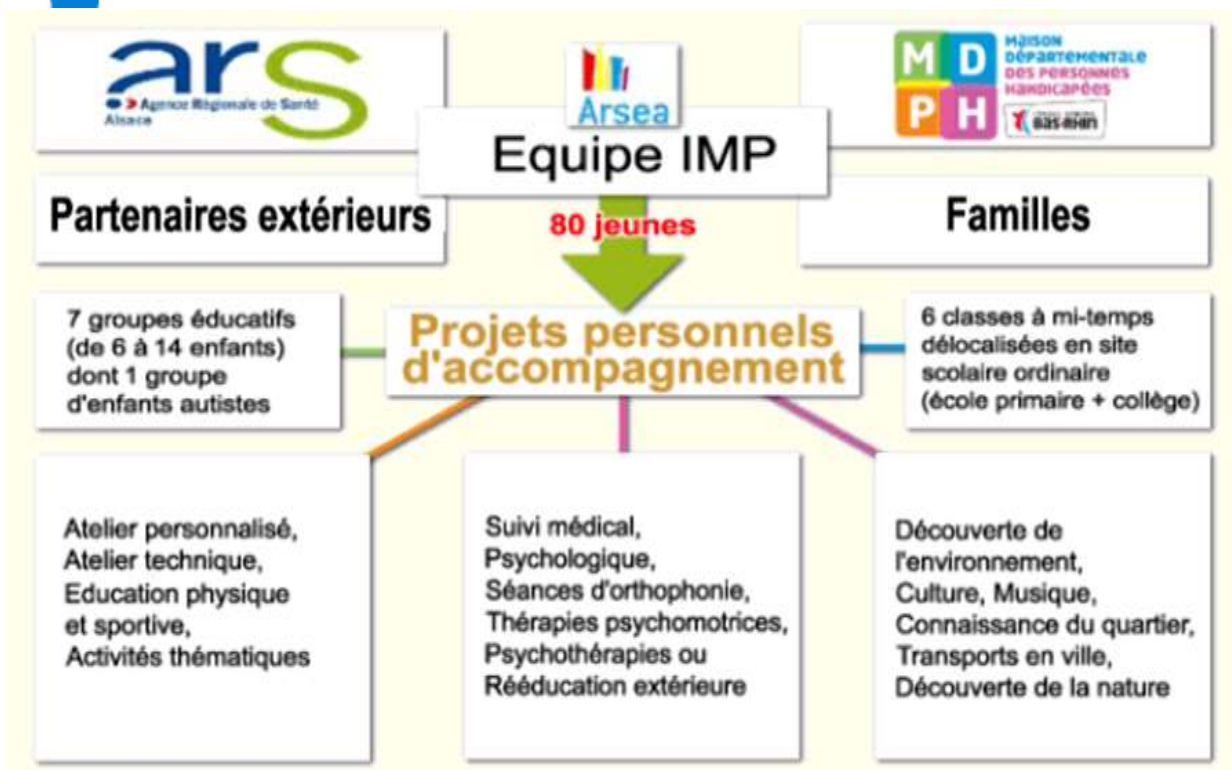
- les différents modes de prises en charge éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques,
- notre statut d'accueil en externat,
- les autres prestations comme la restauration, le transport ou les modalités d'orientation ou de réorientation.

Il est à préciser à cet endroit que nos réponses favorisent et soutiennent le parcours de l'enfant dans notre établissement. Cette prise en charge se décline de manière globale en conjuguant les interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques, sans prévalence mais activée en fonction de l'âge de l'enfant, de ses besoins, désirs et demandes de sa famille.

En conséquence, dans nos propos suivants, sera décrit l'ensemble d'un parcours possible au sein de notre établissement, sachant que cette description reste ici théorique et schématique.

Cet itinéraire, comme l'indique le schéma ci-dessous, centre notre action autour du projet personnalisé d'accompagnement.

### **a. L'organisation de la trajectoire du bénéficiaire dans la structure**



Suite à cette première visite et lorsqu'une place est disponible, le directeur prononce l'admission et organise une réunion pour constituer le dossier administratif et permettre aux parents de transmettre les informations à l'équipe de professionnels.

L'enfant est alors accueilli dans un groupe de vie correspondant à son âge ou au groupe 7 qui accueille les enfants autistes. Il est cependant fréquent que ce soit dans le groupe des plus jeunes (enfants de 6-7ans) En effet, pour la cohérence du parcours de l'enfant et du fonctionnement institutionnel, accueillir les enfants au plus tôt permet d'être plus attentifs et plus précis dans le suivi de sa prise en charge, dans la connaissance de son handicap et surtout dans le lien que l'on crée avec les parents de l'enfant.

L'accueil de l'enfant dans le groupe permet :

- à l'enfant de découvrir les autres enfants, les adultes, et les actions éducatives et pédagogiques,
- aux éducateurs de connaître l'enfant au-delà des éléments apportés par les parents ou les responsables d'une éventuelle prise en charge antérieure et de préparer ainsi les premiers éléments du projet personnel de l'enfant.

Cet accueil est suivi par la synthèse de post-admission. Après un laps de temps d'environ deux à trois mois suivant l'accueil, est organisée la synthèse de post-admission qui rassemble les parents, l'éducateur référent, éventuellement, si une scolarisation est envisagée une enseignante, les membres du service médical et paramédical ainsi que le chef de service éducatif. Après un moment d'élaboration et de partages des premiers éléments observés de l'enfant, faisant suite aux différents bilans, les parents sont invités à donner leurs premières impressions sur la prise en charge de l'enfant mais aussi formuler leurs demandes quant aux objectifs de travail qu'ils souhaitent voir mis en œuvre par l'équipe de l'IMP.

S'ensuit alors une discussion libre et ouverte où les parents et l'équipe forgent les premiers éléments du projet personnel de l'enfant. L'issue de la synthèse est marquée par la présence de l'enfant qui, si cela lui est possible, donne son avis sur sa prise en charge, son ressenti sur ces premières semaines à l'IMP, etc. Dans la mesure où l'enfant n'a pas accès à la parole ou n'a pas une compréhension

verbale suffisante, il est quand même présent afin de prendre conscience que nous travaillons avec ses parents dans le but commun de lui donner un environnement permettant sa progression.

Cette synthèse effectuée, l'éducateur référent rédige le projet personnel d'accompagnement qui est ensuite transmis à la famille.

Au-delà des objectifs pédagogiques, éducatifs ou thérapeutiques, ces deux moments permettent de dessiner la prise en charge de l'enfant. Si le groupe de vie reste la structure de base, le repère de l'enfant, se construit autour de lui un certain nombre d'autres prises en charge, en adéquation avec son projet. Ainsi, l'enfant peut être amené à :

#### 1/ au niveau éducatif

- bénéficier de prise en charge dans un groupe restreint dans des ateliers spécifiques internes à l'IMP (musique, artistiques...)
- bénéficier d'activités sportives adaptées

#### 2/ au niveau pédagogique

- poursuivre une scolarité en classe délocalisée
- bénéficier d'atelier dans le cadre scolaire les mercredis matins

#### 3/ au niveau thérapeutique

- être pris en charge en orthophonie, psychomotricité ou en suivi psychologique soit en interne soit en libéral
- être vu au moins une fois par an par le médecin psychiatre de l'établissement
- bénéficier d'un suivi médical par les médecins pédiatres de l'IMP.

Ces prises en charge sont intégrées de manière cohérente dans l'emploi du temps annuel de l'enfant.

Nous proposons une écriture annuelle du projet personnel d'accompagnement (ou PPA). Cela permet de faire régulièrement le point sur les éléments à travailler avec l'enfant en tenant compte de sa progression, de son âge, de l'évolution de son contexte familial si nécessaire, etc.

Les parents sont informés chaque année de l'évolution de leur enfant et sont invités à rencontrer soit l'équipe éducative, soit l'équipe médicale et paramédicale. Les enfants scolarisés reçoivent un bulletin semestriel.

Une réunion de synthèse de suivi se tient tous les 14 mois environ. Cette réunion permet à l'ensemble des acteurs d'une prise en charge (internes et externes à l'IMP) de faire le point de la situation, toujours en présence et à l'écoute des parents et de l'enfant.

Tout au long de sa prise en charge de l'IMP, le parcours de l'enfant est ainsi ponctué d'étapes permettant de réajuster la prise en charge et il est émaillé d'un certain nombre d'ateliers ou de prises en charge spécifiques permettant à l'enfant de développer des compétences particulières.

A l'issue de son parcours au sein de l'IMP, à 14 ans, une synthèse d'orientation, toujours avec les mêmes acteurs permet de statuer sur une décision d'orientation proposée aux parents, qui feront après le choix qu'ils souhaitent pour leur enfant. Dans la majeure partie des cas, l'orientation proposée est un IMPro, en internat ou en externat.

La parcours au sein de l'IMP s'achève avec l'assurance que l'enfant devenu alors adolescent a bien une place dans une structure correspondant à son parcours personnel.

Un parcours au sein de l'IMP fait donc intervenir des intervenants (internes et externes) ayant des champs d'action fortement diversifiés dans les domaines de l'éducatif, du pédagogique et du thérapeutique. La cohérence de l'ensemble est donnée et maintenue par le projet personnel d'accompagnement.

Les partenariats dans ce type de parcours sont nombreux et leur déroulement conditionne pour beaucoup l'évolution de l'enfant. L'éducation nationale, les services pédopsychiatriques du CHU de

Strasbourg ou du centre hospitalier d'Erstein, le Centre Ressources Autisme, les associations partenaires du champ médico-social ou du quartier sont autant de leviers à associer pour donner une vraie place à l'enfant et ne pas se contenter de cisailer sa prise en charge « là où il y a de la place »...

## b. L'organisation de de l'activité (journalière, hebdomadaire)

Un exemple de l'organisation de l'activité est présenté ci-dessous.

L'emploi du temps d'un groupe présente par jour, sur une semaine, les activités principales des enfants.

### Emploi du temps : Groupe 1

	Lundi	Mardi		
8h30 9h20	Accueil des enfants au groupe 1 Jeu libre : apprendre à jouer individuellement ou collectivement selon ses envies.	Accueil des enfants au groupe 1 Jeu libre : apprendre à jouer individuellement ou collectivement selon ses envies.		
9h20 10h00	Musique en petit groupe de 10 enfants (5 du groupe 1 et 5 du groupe 2) avec une intervenante extérieure. Les autres enfants du groupe participent à un atelier cuisine avec une éducatrice du groupe.	Temps d'accueil : Présence avec photos, date et météo, chants, comptines.		
10h00	Goûter pris dans le groupe. Moment d'échanges et d'apprentissage de l'autonomie pendant le temps de goûter.	Projet Spectacle  Temps de préparation à la participation des enfants à une représentation de « Peer Gynt » avec l'OPS et le TNS de Strasbourg.		
10h15 10h45	Récréation (dans la cour des petits avec le groupe 2 et le groupe 7)			
10h45 11h45	Atelier Psychomotricité. Cela permet de Prendre connaissance de son corps et de celui de l'autre. Se repérer dans le temps et dans l'espace. Faire différents exercices d'observations, de logique, ainsi que des jeux éducatifs.			
11h45 12h00	Lavage des mains, préparation de la table du repas pris dans le groupe 1	Lavage des mains, préparation de la table du repas dans le groupe 1		
12h00 13h15	Repas	Repas		
13h15 14h00	Récréation	Récréation		
14h00 15h15	Ateliers « travaux manuels » (bricolage, préparation de la Fabrique de Noël, etc.)	Atelier Jeux éducatifs ou de société. Apprentissage cognitif en fonction des capacités des enfants.		
14h00 15h15	Atelier Jeux éducatifs ou de société. Apprentissage cognitif en fonction des capacités des enfants	Atelier Jeux éducatifs ou de société. Apprentissage cognitif en fonction des capacités des enfants		
15h15 15h30	Au revoir et attente des bus. Rangement du groupe, bilan de la journée autour de l'arbre de présence...	Au revoir et attente des bus. Rangement du groupe, bilan de la journée autour de l'arbre de présence...		
	Mercredi	Judi	Vendredi	
8h30 9h20	Accueil des enfants au groupe 1 Jeu libre : apprendre à jouer individuellement ou collectivement selon ses envies.	Accueil des enfants au groupe 1 Jeu libre : apprendre à jouer individuellement ou collectivement selon ses envies.	Accueil des enfants au groupe 1 Jeu libre : apprendre à jouer individuellement ou collectivement selon ses envies.	

<b>9h20</b> <b>10h15</b>	Temps d'accueil : Présence avec photos, date et météo, chants, comptines...	Temps d'accueil : Présence avec photos, date et météo, chants, comptines...	Temps d'accueil : Présence avec photos, date et météo, chants, comptines.  Pour certains enfants, atelier piscine à Lingolsheim
<b>10h15</b> <b>11h00</b>	Goûter Récréation	Goûter Récréation	
<b>11h00</b> <b>12h00</b>	Ateliers éducatifs « 4 éléments » autour de l'œuvre « Peer Gynt » (terre, modelage, sortie découverte de la Nature, ...)	Atelier sensoriel	En fonction de l'atelier Piscine, travail sur table (travail pré-scolaire)
<b>Le mercredi uniquement :</b>			
<b>11h30</b> : repas <b>12h30</b> : départ des enfants			
<b>11h45</b> <b>12h00</b>		Lavage des mains, préparation de la table du repas dans le groupe 1	Lavage des mains, préparation de la table du repas dans le groupe 1
<b>12h00</b> <b>13h15</b>		Repas	Repas
<b>13h15</b> <b>14h00</b>		Récréation	Récréation
<b>14h00</b> <b>15h15</b>		Ateliers avec les enfants du groupe 1 et du groupe 2 (travail autour de la famille, temps de bricolage, etc.)	Sortie à la Bibliothèque (lecture, autonomie,...)
<b>15h15</b> <b>15h30</b>		Au revoir et attente des bus. Rangement du groupe, bilan de la journée autour de l'arbre de ...	Au revoir et attente des bus. Rangement du groupe, bilan de la journée autour de l'arbre de présence...



### 3. L'ancrage de l'établissement dans son environnement ; partenariat et ouverture vers « l'extérieur »

Historiquement et de par sa situation géographique, notre IMP a toujours développé un partenariat important avec son environnement.

En premier lieu, il convient de citer l'association des résidents du quartier. Ce partenariat a permis une bonne intégration dans ce petit ensemble d'immeubles ce qui favorise de nombreux échanges au quotidien avec les voisins qui ont un regard bienveillant envers les enfants mais aussi lors de nos portes ouvertes, de la fabrique de Noël où les habitants viennent volontiers nous rendre visite.

La présidente du quartier très attentive à notre situation favorise nos relations avec la ville de Strasbourg ce qui nous a permis de trouver un appartement supplémentaire de proximité, de bénéficier des décorations de Noël, du fleurissement des espaces verts...

Au fil des années, s'est tissé un réseau important de partenariat. Nos partenariats privilégiés sont

- L'Education Nationale, le collège Maxime Alexandre et l'école Erckmann Chatrian pour la scolarité des enfants de l'IMP
- Les CAMSP et les centres médico psychologique de la région de Strasbourg
- L'IMP du Roethig en particulier pour la mutualisation des transports, et d'autres projets communs
- Les autres IMP de l'association ainsi que le SISES de l'AAPEI
- Les IMPro en externat et en internat en particulier l'IMPro de la Ganzau
- Le Centre Hospitalier d'ERSTEIN
- Le Centre Ressource Autisme Alsace.

La ville de Strasbourg et ses différents équipements que nous fréquentons très régulièrement comme la piscine, la bibliothèque, les musées...

D'autres partenariats privilégiés sont en place avec :

- le philharmonique de Strasbourg,
- graine de cirque
- tubi tuba pour les parcours psychomoteurs

Le centre équestre d'Eckbolsheim

Les centres de formation comme l'IFCAAD et L'ESTES, nous accueillons de nombreux stagiaires tout au long de l'année

Du fait de l'exiguïté de nos locaux, nous faisons appel à la location pour faire vivre différentes activités et projets: nous louons les équipements suivants

A la ville de Strasbourg pour les classes délocalisées

Au Conseil Général pour la classe au Collège Maxime Alexandre

Au Centre Culturel de la Montagne Verte pour les activités sportives

A la paroisse ST Jean

Tous ces partenariats contribuent à une réelle dynamique que l'ensemble du personnel souhaite mettre en œuvre au travers d'une ouverture sur notre environnement.





## **Les ressources et moyens de l'établissement**

## 1. Les Ressources Humaines

### a. Les moyens humains

Au regard de l'organigramme, nous pouvons identifier quatre équipes qui contribuent à l'accompagnement, la prise en charge et la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement. Ces équipes travaillent sous la responsabilité du directeur et du chef de service.

- **L'équipe éducative** est composée de 20.6 équivalents temps plein. Un poste de candidat élève avant formation et un apprenti viennent compléter cette équipe. Les moyens éducatifs et para médicaux pour le groupe d'enfants autistes sont pérennes depuis juillet 2012 et nous sommes en attente de moyens complémentaires : Le ratio d'encadrement éducatif est de 0.27 pour les enfants de l'IMP.
- **L'équipe pédagogique** est composée de trois enseignante (voir chapitre 3.1.2 b et c )
- **Le service médical** est composé de deux médecins pédiatres pour 0.2 ETP et d'un médecin psychiatre pour 0.35 ETP.
- **Le service para médical** est composé de trois psychologues à 1,2 ETP, de deux orthophonistes à mi-temps chacune, et de deux psychomotriciennes à 0.6 ETP. Même si, budgétairement, nous disposons de moyens pour des séances dans le secteur privé, ce service est le moins doté et pourtant combien important pour les rééducations des enfants. Lors des prochains budgets, un renforcement sera sollicité.
- **Une équipe de deux secrétaires** : le secrétariat compte 1.55 ETP. Les deux secrétaires se répartissent la charge de travail de la manière suivante ; l'une étant chargée de l'accueil téléphonique, l'accueil physique des personnes, du renseignement du cahier de présences des enfants, du classement et du courrier et sa collègue réalise la facturation, renseigne et gère les dossiers des bénéficiaires. Par son emplacement à proximité des lieux d'activités, la qualité de leur accueil, le secrétariat est un lieu de passage pour bon nombre de personnes. C'est un lieu qui centralise les informations et qui les diffuse tant à l'interne qu'à l'externe. Malgré un espace limité, il génère une activité intense au bénéfice de tous. Dans les futurs locaux, cette ambiance devra être entretenue et cultivée, elle apporte une plus-value à notre établissement.
- **Les services généraux** sont répartis en deux spécialités : Une équipe de cuisine de trois personnes confectionne quotidiennement les repas sur place. Cette équipe est en attente tout particulièrement d'un outil de travail performant. La cuisine actuelle n'étant plus adaptée, il est à noter l'importance pour notre établissement de bénéficier d'une cuisine interne tant pour la qualité des repas que pour la mise en place d'action de prévention contre l'obésité, une personnalisation des repas compte tenu des régimes particuliers et d'un approvisionnement des marchandises de proximité.
- L'entretien des locaux est assuré par trois agents de service pour 1,85 ETP fortement investis dans leur travail. Ils ont le souci de préserver un environnement de qualité, agréable et bien entretenu.

L'investissement de ces deux équipes témoigne également de la qualité relationnelle de ces professionnels auprès des enfants. Même s'ils n'interviennent pas directement dans la prise en charge, l'ensemble de l'équipe partage la motivation de l'évolution des enfants par de petits gestes d'attention notamment par une présence rassurante dans une ambiance apaisée.

En cela, les services généraux ont un rôle essentiel au sein de notre institution et contribuent à la qualité de nos prestations et de la prise en charge plus généralement.

**En annexe l'organigramme vient résumer et visualiser la composition de l'ensemble de l'équipe qui est gérée par le directeur.**

## **b. La dynamique du travail d'équipe**

L'ensemble de ces équipes se réunit en moyenne une fois tous les six à huit semaines en réunion générale pour aborder l'ensemble des projets, résoudre les différents dysfonctionnements voire même de vivre ensemble des temps conviviaux lors de moments festifs en fin de trimestre par exemple.

Dans le cadre de ces réunions générales est également élaboré le plan de formation (voir 4.4.3).

Trois fois par an est organisée une réunion de droit d'expression du personnel. Le compte rendu est transmis au directeur qui répond à l'ensemble des questions.

Tous les mois, le directeur rencontre également les délégués du personnel pour apporter des réponses et évolutions quant à l'amélioration des conditions de travail. Toutefois, les délégués peuvent interpeller le directeur entre deux réunions mensuelles pour traiter certaines questions qui ne peuvent être différées.

Chaque jeudi matin, le directeur et le chef de service se rencontrent et une réunion trimestrielle des cadres permet l'initiative et la réflexion autour de différents projets mais aussi d'initier et de proposer des orientations nouvelles.

## **c. L'organisation de l'interdisciplinarité**

La synthèse permet de faire un bilan interdisciplinaire de la situation d'un enfant. Elle réunit l'ensemble des professionnels qui accompagne l'enfant (éducateur référent, médecin psychiatre et pédiatre, psychologue et si suivi orthophoniste et/ou psychomotricienne). Elle est animée par un membre de la direction de l'établissement (directeur ou chef de service). Chaque enfant de l'établissement a au minimum une synthèse tous les 14 mois. Dans l'intervalle entre deux synthèses, une réunion exceptionnelle peut-être programmée si la situation de l'enfant l'exige.

Le déroulement de la synthèse permet que chaque professionnel puisse s'exprimer au sujet de la situation. Après cette phase de discussion en interne, les parents sont invités à participer et à faire part de leurs remarques, souhaits en ce qui concerne l'accompagnement de leur enfant. La conclusion de la synthèse est ensuite formulée par l'équipe de professionnels et elle permet de dégager les axes principaux de l'accompagnement pour l'année à venir.

Chaque année, six journées de travail hors du temps de présence des enfants favorisent et renforcent cette interdisciplinarité. L'utilisation de ces journées se centre autour de temps de formation collectif et d'une journée de pré rentrée pour optimiser l'organisation de la prise en charge. Par le passé, ces journées ont également permis de réaliser l'évaluation interne et des temps de réflexion autour du projet d'établissement.

## **d. Le soutien aux professionnels**

### **➤ L'analyse des pratiques**

Elle se déroule à raison de huit séances d'une heure trente par mois, animée par un psychologue extérieur à l'établissement. Les groupes sont composés de 9 à 10 professionnels essentiellement issus du service éducatif. Ce travail pédagogique permet aux personnes qui en bénéficient d'avoir un moment consacré à l'étude de situations, de réfléchir à leurs actes éducatifs aussi bien en termes de conséquences sur le comportement ou les capacités de l'enfant que sur la résonance que ceux-ci ont eu sur leur identité de professionnel.

### **➤ L'entretien individuel**

Annuellement, le directeur propose un entretien individuel aux salariés de l'établissement. L'objectif de l'entretien individuel est de permettre aux salariés de rencontrer la direction, de faire le point sur la

situation professionnelle de chacun et d'évoquer d'éventuelles perspectives. Actuellement, une grille est complétée par le salarié, sur les items suivants :

- bilan dans l'emploi actuel
- souhaits exprimés par le salarié en matière de formation ou d'évolution de la fonction
- points divers
- conclusions de l'entretien.

Cet entretien est largement sollicité et attendu par les salariés. Cette formule trouvera son prolongement suite à la mise en place de la GPEC au niveau associatif.

#### ➤ La formation professionnelle

Annuellement est élaboré le plan de formation avec l'ensemble du personnel.

L'association élabore une note d'orientation triennale en fonction des besoins repérés par les directions des établissements et des équipes.

Lors de la première réunion en octobre de chaque année, le Directeur présente la note d'orientation et un bilan des actions engagées en cours d'année est réalisé. Lors de cette réunion sont également présentés les moyens financiers disponibles.

En vue de la deuxième réunion, les professionnels se documentent, recherchent des organismes susceptibles de répondre à leurs besoins. Ces besoins en formation sont également interrogés lors de l'entretien individuel.

Lors de la deuxième réunion, début novembre, après différents débats, en prenant en compte les besoins collectifs, les demandes individuelles, les priorités, les différentes propositions de formations sont inscrites sur le plan de formation en fonction des priorités. Ce plan de formation est transmis au comité d'entreprise pour étude et avis.

Cette élaboration est collective et tient compte des besoins en formation tant individuel que collectif. Les années précédentes, les formations se sont centrées autour de formation sur les troubles psychotiques chez les enfants en 2011 et la déficience mentale, les troubles psychiques et les troubles du comportement en 2012. En 2013 les formations porteront sur la conduite du projet personnalisé et plus précisément l'adaptation de nos outils et réunions à l'évaluation du projet personnalisé d'accompagnement.

### e. Les autres aspects du projet social

La gestion prévisionnelle des emplois et compétences s'organise au niveau associatif. Le directeur de l'établissement participe à la construction de cette GPEC au niveau associatif. Cet outil de gestion favorise le partage d'une culture et des valeurs associatives, de disposer d'un référentiel commun, de resituer chacun dans son emploi, de faire émerger des potentiels, et d'aider au recrutement. La démarche et réflexion actuelle nous conduit à la finalisation et l'écriture des fiches métiers qui serviront de support aux entretiens individuels en vue :

- d'apporter de la lisibilité à l'exercice de chaque métier
- de valoriser les activités exercées
- de se situer dans une organisation pluri professionnelle
- d'évaluer les compétences du salarié
- de repérer les besoins de formation
- de gérer les évolutions de carrière
- de faciliter la mobilité dans l'association
- de faciliter l'intégration des nouveaux salariés.

## f. L'accueil et le suivi des stagiaires

L'IMP « La Montagne Verte » accueille régulièrement des stagiaires sur l'ensemble de l'année scolaire. Ces stagiaires sont issus de différentes écoles ou institutions, aussi bien pour des stages courts d'observation (15 jours) que pour des stages longs de professionnalisation (jusqu'à 7 mois). Ce sont donc des éducateurs spécialisés, des moniteurs éducateurs, des aides médico-pédagogiques, des éducatrices de jeunes enfants mais aussi des personnes en reconversion professionnelle, en évaluation en milieu de travail ou en stage de découverte d'une profession qui viennent découvrir le travail en IMP et acquérir les compétences et connaissances dont ils ont besoin.

L'ensemble du personnel éducatif et pédagogique de l'IMP se sent concerné par cet accueil et les stagiaires peuvent évoluer dans l'ensemble des groupes éducatifs comme dans les classes délocalisées. Ainsi, outre le fait de répondre à des sollicitations importantes de la part des stagiaires et des organismes de formation, l'IMP « La Montagne Verte » met un point d'honneur à accompagner les futurs professionnels du secteur médico-social dans leur réflexion, leur parcours afin de leur faire découvrir le « monde » du handicap qui, pour beaucoup, sont encore au stade des représentations.

Notre établissement est ainsi en lien avec de nombreux organismes de formation comme l'EDIAC (formation des EJE), l'ESTES, l'ISSM et les IRTS de Franche Comté et de Lorraine, l'IFCAAD, des lycées proposant des formations dans notre secteur ou encore Pôle Emploi (pour les stagiaires en reconversion professionnelle).

L'inscription dans l'environnement de formation régionale, l'accompagnement des stagiaires d'horizons divers sur des temps de stages plus ou moins longs et sur l'ensemble des domaines de compétences des référentiels professionnels, la transversalité des stages au sein de l'IMP entre les différents groupes et classes, font de l'accueil des stagiaires à l'IMP « La Montagne Verte » un véritable travail où l'institution et les stagiaires sortent les uns comme les autres riches d'expériences et de compétences nouvelles et efficaces.

## 2. Les transports et la restauration

### a. L'organisation des transports pour les enfants

Tout d'abord, il est à préciser que cette logistique est mutualisée avec l'IMP du Roethig. Cette mutualisation permet la mise en place de nombreux circuits sur la communauté urbaine de Strasbourg et de sa banlieue.

Quotidiennement, 130 enfants sont transportés par trois bus de 20 enfants accompagnés soit par un ou deux éducateurs et 11 circuits, taxis et minibus sans accompagnement. Pour poursuivre la personnalisation des transports et réduire le temps de trajet, une généralisation des minibus est à l'étude. Ce projet sera conditionné par notre capacité financière à faire face à l'augmentation des coûts de transport.

En parallèle à cette organisation, quotidiennement un minibus propose un ramassage des enfants scolarisés à mi-temps au collège Maxime ALEXANDRE. Ce transport est pris en charge par le Conseil Général dans le cadre d'une convention.

### b. La restauration

L'équipe de cuisine confectionne le repas pour l'ensemble des enfants et des personnels qui les accompagnent sur ce moment privilégié.

Le cuisinier en collaboration avec le chef de service élabore les menus de la semaine avec une vigilance toute particulière à l'équilibre alimentaire.

Notre restauration de proximité favorise :

- une adaptation aux besoins particuliers des enfants
- une attention de l'équipe de cuisine à la demande des enfants
- privilège des repas de qualité par un approvisionnement local des matières premières,
- une recherche variée des saveurs et goûts

L'équipe de cuisine veille également à la sécurité alimentaire par le respect des réglementations en vigueur et le choix de fournisseurs.

### **3. Un nouveau projet architectural**

Après deux projets de déménagement qui n'ont pu aboutir, depuis début 2010, l'établissement, l'ARSEA, la Ville de Lingolsheim, l'ADAPEI et le CAUE travaillent sur un projet architectural mutualisé dans l'éco quartier du parc des tanneries. Cette friche industrielle, accueillera quelques 1200 logements. La commune projette la création d'un groupe scolaire comprenant une école maternelle et une école élémentaire. A terme, son effectif sera d'environ 300 enfants. La ville prévoit également de se doter d'équipements sportifs mutualisables avec l'IMP et le groupe scolaire.

Dans ce contexte de mutualisation, et d'une extension de son Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile l'ADAPEI souhaite participer à ce projet pour transférer et agrandir son SESSAD

En somme, seront réunis dans un même projet architectural, un groupe scolaire, un Institut Médico pédagogique, un SESSAD et des équipements sportifs.

L'enjeu de ce projet est d'inclure des populations de profils divers dans un projet favorisant la banalisation des structures et l'inclusion sociale des personnes.

Les objectifs partagés par les trois partenaires en terme de mutualisation sont les suivants :

- Optimiser les modes de fonctionnements respectifs pour améliorer les prestations des partenaires,
- Optimiser les passerelles entre institutions spécialisées et système scolaire pour favoriser l'intégration des publics en situation de handicap et de sensibiliser les autres publics au handicap,
- Rassembler les meilleures conditions de proximité et d'échanges entre personnels concernés par cette mutualisation.



## **La démarche d'amélioration continue de la qualité**

## 1. Droit des bénéficiaires

Lors de l'admission de l'enfant, en parallèle à son accueil dans le cadre de la journée découverte et de la réunion avec la famille, le directeur remet différents documents notamment la charte, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et signe avec le représentant légal le contrat de séjour.

Lors de ce moment plus administratif de l'admission, la famille est également invitée à renseigner la fiche administrative, concernant les différentes décharges pour le transport, le droit à l'image, l'alimentation, l'autorisation médicale. Cette fiche administrative est réactualisée annuellement.

Depuis de nombreuses années, le Conseil de la Vie Sociale se réunit trois fois par an. Ce Conseil est composé de représentants de parents, d'enfants, du personnel. Siègent également dans ce conseil, un représentant de l'ARSEA et de la ville de Strasbourg. L'ordre du jour est établi par le président à savoir un représentant des parents conjointement avec le directeur de l'établissement. Les représentants des enfants alimentent cette réunion par leurs questions qui ont été préparées en amont avec les éducateurs et les autres enfants de l'établissement.

Cette instance fonctionne maintenant depuis plusieurs années, de façon régulière et constructive.

## 2. Prévention de la maltraitance

Cette prévention de la maltraitance est une préoccupation de l'ensemble des personnels et se concrétise par :

- Le fonctionnement régulier de certaines instances et lieux d'expression notamment le Conseil de la Vie Sociale
- La formation
- Une diffusion des recommandations de l'ANESM
- La gestion des événements indésirables
- La participation à des instances extérieures
- L'accueil très régulier de stagiaires.

Cette prévention se concrétise par un fonctionnement régulier du Conseil de la Vie Sociale, instance où les enfants élus participent et prennent la parole. Cette prise de parole est possible dans la mesure où une préparation de la réunion se travaille en amont avec le soutien des éducateurs. Le CVS se réunit trois fois par an. La présidence est assurée par un parent qui prépare notamment les ordres du jour en concertation avec le directeur. Tant pour les parents et surtout pour les enfants, cette instance favorise la remontée de nombreuses demandes, en témoignent les différents comptes rendus.

Par ailleurs, la formation du personnel dans son ensemble vise la prévention de la maltraitance notamment au travers de formation collective. En 2011, elle a porté sur l'accompagnement d'enfants psychotiques et du travail qu'il convient de mener avec eux. Le plan de formation 2012 a porté sur l'approche relationnelle avec les enfants autistes, accompagner les troubles du comportement en institution.

Une veille est assurée concernant la publication des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM et le personnel de l'IMP est régulièrement invité à les consulter. Le chef de service de l'établissement en assure également la diffusion.

Au quotidien, cette prévention est mise en œuvre par un relevé systématique des événements indésirables et de leur traitement tant par la diffusion de l'information que par les réponses apportées. A cet effet, une fiche de relevé des incidents, à disposition des personnels, est renseignée lors d'incidents et transmise aux différentes personnes concernées.



En plus, dans ce domaine, le pédiatre porte une attention toute particulière à la santé des enfants en collaboration avec les éducateurs qui lui font remonter leurs préoccupations et observations.

Cette collaboration a été à plusieurs reprises source de transmission d'une note préoccupante aux autorités compétentes.

La prise en compte de la bientraitance dans le parcours des enfants est aussi un des buts de la participation du chef de service à deux instances particulières. La première, initiée par le Centre Ressource Autisme Alsace permet de réfléchir sur des points précis à améliorer dans la prise en charge des enfants autistes, notamment sur leur scolarisation ou les bienfaits et points de vigilances des méthodes éducatives. La seconde, initiée par le Pôle Périnatalité Enfance et Adolescence du Centre Hospitalier d'Erstein, consiste à créer une plateforme de concertation entre l'ensemble des établissements du secteur médico-social et du secteur sanitaire du territoire du CHE, afin de construire des outils communs de prise en charge et de faciliter les passerelles d'un secteur à un autre.

### 3. Une démarche qualité engagée

#### La qualité : une préoccupation de longue date à l'ARSEA et à l'IMP

Dès 2001, le projet associatif soulignait la volonté de l'ARSEA de mettre en œuvre une démarche qualité. En effet, dès cette période, l'Association avait bien pris conscience des bénéfices de cette démarche pour l'ensemble des acteurs : les bénéficiaires, les familles, les professionnels, mais aussi l'ensemble des partenaires du secteur social et médico-social, de par la lisibilité et la transparence que cette démarche procure.

Très rapidement alors, l'association s'est engagée dans une démarche qualité qui s'est traduite en particulier par la rédaction d'un **projet d'établissement ou de structures** par l'ensemble des services, ou son actualisation s'il existait précédemment, ainsi que la rédaction d'un **manuel de procédures** pour chacune des structures.

Dans le contexte issu de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et instaurant l'obligation d'évaluation interne, l'association a actualisé sa démarche en développant une **démarche évaluative de la qualité des prestations de service** rendues aux usagers.

Cette dynamique évaluative s'est construite autour d'actions de formation et de sensibilisation d'un certain nombre de professionnels de l'association, depuis les cadres de directions, les cadres intermédiaires jusqu'aux équipes de professionnels et l'élaboration de notre propre référentiel d'évaluation interne, décliné selon les différents champs d'intervention de l'association.

De 2007 à 2010 l'ensemble des structures a procédé à son évaluation interne validée par un Comité de pilotage associatif. De ces évaluations ont découlé des plans d'actions pour les 5 années à venir. Les synthèses des évaluations internes ont été transmises aux autorités ayant délivré les autorisations en mai 2011.

Par ailleurs, les autres actions engagées au niveau associatif, qui peuvent s'inscrire dans la démarche qualité :

La réactualisation des outils issus de la Loi de 2002 et leur adaptation aux publics accueillis ;

La mise en place des groupes d'analyse de pratiques ;

La formation des personnels cadres et non cadres à la prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance ;

La formation des cadres des directions à la conduite de l'évaluation externe ;

Concernant les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de l'ANESM : réflexion sur la mise en œuvre d'un travail commun et mutualisé d'analyse et d'intégration des RBPP pour l'ensemble des structures de l'ARSEA.

Une réflexion sur l'actualisation et l'enrichissement du contenu des projets personnalisés et les dossiers du bénéficiaire ;

L'actualisation des référentiels d'évaluation internes, au regard de l'évolution de la réglementation et des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM parues ;

La participation à l'expérimentation ANAP sur la mise en place d'indicateurs médico-sociaux et le pilotage de la performance.

Depuis l'automne 2012, l'association est engagée dans la réalisation des **évaluations externes** de ses établissements en partenariat avec deux autres associations de la région intervenant dans le champ du handicap : l'ADAPEI du Bas-Rhin et les Papillons Blancs du Haut-Rhin.

Le directeur de structure reste aujourd'hui le pilote de la démarche qualité au sein de sa structure, encouragé et soutenu dans son action par une chargée de mission qualité associative qui coordonne la démarche depuis la Direction Générale.

#### 4. Les modalités d'évaluation au niveau de la structure

L'élaboration du livret d'évaluation interne, des fiches de synthèses et des objectifs qualités résultent d'un travail collectif de l'ensemble du personnel salarié de l'Institut Médico-Pédagogique « La Montagne-Verte » qui s'est déroulé au courant de l'année 2007 et 2008.

Au sein de l'IMP « Montagne Verte », toute la démarche d'évaluation interne s'est faite avec l'appui et l'accompagnement du cabinet AFORRA.

- Début 2007, un rappel a été fait à tous les salariés de l'esprit et des outils de la loi du 2 janvier 2002 et la méthode retenue par l'ARSEA avec le cabinet AFORRA a été présentée lors d'une réunion générale. La démarche collective d'élaboration du livret d'évaluation interne a alors été présentée et un comité de pilotage a été constitué (composé du directeur, du chef de service, un éducateur délégué du personnel formé à la démarche et un éducateur).
- Mi-mars 2007, il a été remis aux salariés le référentiel et le guide de l'évaluation interne secteur handicap. Ce guide est un outil méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation interne.
- Fin mars 2007, 4 groupes de travail inter professionnels ont été constitués. Cette journée était consacrée à l'échange, la réflexion et l'appropriation du référentiel en vue de la réalisation de l'évaluation interne.
- Les 5, 6, 7 novembre 2007, ont eu lieu les journées de travail sur l'évaluation interne en elle-même.
- Début 2008, le comité de pilotage a travaillé sur les productions écrites de chaque groupe, qui ont été validés par la direction et le cabinet AFORRA en mai 2008.
- La dernière version du livret d'évaluation interne a été validée par le comité de validation de l'ARSEA le 22 juillet 2008.

En décembre 2010, rédaction et transmission aux autorités de tutelles du rapport de synthèse de l'évaluation interne, du plan d'amélioration de la qualité et des perspectives de travail.

Au cours de l'année 2013, nous entrons dans une nouvelle phase puisque l'évaluation externe sera réalisée par le cabinet MERCURI URVAL pour l'ensemble des établissements et service de notre association et en particulier notre IMP de mai à septembre 2013. Cette démarche d'évaluation externe se fera conjointement avec deux autres associations de notre secteur d'activité à savoir l'ADAPEI du Bas-Rhin et le Papillons blancs du Haut-Rhin.

Ce projet d'établissement 2013- 2017 sera évalué annuellement. Chaque année, au début du mois de juillet, lors de la réunion générale mensuelle, l'ensemble de l'équipe évaluera les différents fonctionnements de l'année écoulée (période de septembre à juin).

Cette évaluation se concrétisera en deux temps. En premier lieu, un temps d'échange permettra à chaque professionnel de s'exprimer. Chacun aura préparé individuellement cette réunion. Pour chaque groupe, classe, atelier, qu'il anime.

Dans un deuxième temps, cette évaluation annuelle favorisera une actualisation de nos propositions, une adaptation aux différentes demandes et évolutions, une projection dans l'année suivante.

Lors de cette réunion est également évaluée l'organisation de la structure, nos fonctionnements, la pertinence de nos actions et leur reconduite.

Le compte rendu de cette réunion viendra compléter le projet d'établissement sous forme d'un avenant en intégrant les décisions prises et les fonctionnements nouveaux.



## **Les objectifs d'évolution, de progression et de développement**

## 1. Présentation des fiches actions réalisées par l'équipe

Lors de 2 journées de formation collective, les 19 et 20 décembre 2011, il a été demandé à l'équipe de travailler sur des fiches action qui serviraient d'indicateur d'actions pour les 5 années à venir.

Ces fiches actions ont pour thèmes les différents points que les concertations antérieures avec l'équipe éducative et les équipes médicales et para-médicales (concertations effectuées de septembre 2009 à décembre 2011) avaient soulevés comme étant à réinterroger (l'organisation des synthèses, le travail pluridisciplinaire, le lien avec les familles, etc.).

Lors de ces deux journées, des groupes de travail se sont donc mis en place et ont rédigé les fiches résumées dans le tableau ci-dessous avant de les faire valider en séance plénière par l'ensemble des membres présents de l'équipe.

Les actions présentées ci-dessous sont donc en cours de réalisation.

### Légende de la colonne « échéance » :

Vert : action déjà en cours

Bleu : action mise en œuvre immédiatement

Violet : action prévue pour la rentrée 2012

Orange : échéance particulière

Action	Objet de l'action	Echéancier
<b>Action 1 :</b> Optimiser la transversalité dans la prise en charge du travail éducatif	<p>Poursuivre les activités transversales déjà existantes.</p> <p><b>Atelier à l'année sur une heure</b> (14h-15h) le lundi après-midi. <b>Atelier proposé par le personnel éducatif sur la base du volontariat</b> à tous les enfants.</p> <p>Projet année 2012/2013 : travail en collaboration avec le TNS et l'OPS de Strasbourg sur l'œuvre « Peer Gynt » pour une participation des enfants de l'IMP à une représentation publique prévue le 13/09/13.</p>	<p><i>Démarrage :</i> Septembre 2012</p> <p><i>Premier bilan :</i> Décembre 2012</p>
<b>Action 2 :</b> Développer la bienveillance au sein de l'établissement	<p>Concerne le personnel, les enfants et les familles.</p> <p>☞ Pour le personnel, <b>mise en place d'une réunion pluriprofessionnelle hebdomadaire</b> (chef de service, éducateurs, psychologues)</p> <p>☞ Pour les familles, <b>privilégier des temps de rencontres conviviaux deux à trois fois par an</b>. Permettre aux parents d'être présents dans un autre cadre que les réunions formelles (synthèse, etc.)</p> <p>☞ Pour les enfants, deux propositions avec le souhait de permettre à l'enfant d'exprimer des choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à l'enfant de choisir des activités pas forcément animées par des éducateurs de son groupe</li> <li>- Associer davantage l'enfant à la vie institutionnelle (proposition de menu, réunion de régulation de la vie quotidienne, etc.)</li> </ul> <p>☞ D'une manière générale, réduire le nombre d'enfants par groupe et adapter les locaux</p>	<p>Deux axes de travail sur ce sujet sont en cours : réflexion de l'équipe autour de l'organisation de la prise en charge dans le nouvel établissement et formation collective en 2013</p>

Action	Objet de l'action	Echéancier
<p><b>Action 3 :</b> Optimiser la scolarisation des enfants de l'IMP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de l'enfant (utilisation de la fiche de Sophie mise à disposition par M. Foehrlé)</li> <li>- Composition des classes.</li> <li>- Réunion de rentrée dans l'établissement scolaire avec les parents.</li> <li>- Invitation des parents à la fin du 1er semestre avec remise des bulletins.</li> <li>- Bilan en concertation avec les groupes sur la composition des classes fin du 1er trimestre et au cas par cas pour le collège.</li> <li>- Rencontre inter-direction IMP/école/collège : documents administratifs...</li> <li>- Réunion enseignants/psychologue.</li> <li>- Demande en cours d'un 4<sup>ème</sup> poste d'enseignant pour la mise en place d'une classe interne</li> <li>- Entretien/ Développer la relation avec les partenaires SEGPA-CLIS-Classes ordinaires.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Juin 2012</p>
<p><b>Action 4 :</b> Optimiser les réunions de synthèses</p>	<p>Impliquer plus largement la famille dans l'écriture du PPA par le biais des synthèses.</p> <p>Proposition :</p> <p>1/ <b>Réunion préparatoire avec les parents/éducateurs</b> et enseignants seulement : recueillir les attentes des parents dans un cadre moins anxiogène.</p> <p>2/ Modification des synthèses actuelles : toujours en deux parties mais <b>la transmission aux parents du bilan pluriprofessionnel se fait par le chef de service.</b></p> <p>Synthèse plus <b>centrée sur un point précis</b> avec une <b>préparation plus formelle.</b></p> <p>Se pose la question de <b>la présence de l'ensemble des intervenants</b> avec les parents.</p> <p>3/ Dans l'idéal, environ 3 mois après la synthèse, une nouvelle rencontre avec les parents + jeune et l'équipe éducative (IMP ou scolaire) est souhaitable pour évaluer les objectifs posés.</p>	<p>Pour l'année 2012/2013, une formation collective autour de « l'adaptation de nos outils et réunions dans la construction et l'évaluation du projet personnel » permettra d'aborder ce point.</p>

Action	Objet de l'action	Echéancier
<b>Action 5 :</b> Optimiser le travail avec les familles	<p>1/ Prévoir la mise en place de temps de préparation hors de la présence des enfants</p> <p>2/ Organiser des bilans réguliers entre les familles et l'équipe pluridisciplinaire.</p> <p>3/ Organiser des réunions à thème avec familles et partenaires (hygiène, soins, alimentation, etc...)</p> <p>4/ A chaque rentrée, rappeler par courrier aux parents toutes les règlementations (marquage des habits, poux, etc...) et prévoir des rencontres et des appels téléphoniques pour les personnes ne maîtrisant pas le vocabulaire des courriers</p> <p>5/ Rappeler lors de la réunion de rentrée qu'à tout moment les familles peuvent demander à rencontrer un membre de l'équipe</p> <p>6/ Organiser une réunion avec les familles en présence de toute l'équipe lors de l'admission de l'enfant.</p> <p>7/ Lors de constatation de problèmes familiaux et/ou suspicion de maltraitance/négligence, prévoir une rencontre avec les parents préalablement à la transmission d'une note préoccupante au Conseil Général. Limiter l'impact psychologique de la situation sur les enfants et des familles déjà fragilisées. Favoriser le dialogue avant tout. Former le personnel pour éviter tout jugement des familles.</p> <p>8/ Travailler avec l'AS de secteur</p> <p>9/ Garder une trace écrite de toutes ces réunions</p> <p>10/ Utiliser de manière régulière tous les supports de transmissions (cahier de liaison, téléphone...) lors de temps prévu à cet effet</p> <p>11/ Accompagner les familles lors des suivis extérieurs (une personne dévolue à cet effet)</p> <p>12/ faire évoluer notre règlement de fonctionnement dans le cadre du CVS</p>	<p>1/ Revoir le planning horaire des éducateurs</p> <p>2/ et 3/ Mise en œuvre immédiate en fonction des disponibilités existantes</p> <p>4/, 5/ et 7/ déjà en place</p> <p>6/ sept 2012</p> <p>8/ en continu</p> <p>9/ et 10/ échéance immédiate</p> <p>11/ Pas l'objet ni les missions d'un travail éducatif au sein d'un IMP.</p>
<b>Action 6 :</b> Optimiser l'organisation des activités extérieures	<p>1/ Création d'un « comité de pilotage » qui recueille les desideratas de chaque groupe pour les sorties communes</p> <p>Rôle de ce comité : recherche de financement, location et réservation diverses (places, bus, etc.), coordination d'un spectacle éventuel de fin d'année, ...</p> <p>Le comité rendrait compte de son travail en réunion générale.</p> <p>2/ Demande de matériel photo pour chaque groupe</p>	<p>1/ Septembre 2012</p> <p>Un équipement vidéo et photo a été acheté pour l'établissement en avril 2012.</p>
<b>Action 7 :</b> Optimiser le travail pluriprofessionnel	<p>1/ Redéfinir les objectifs des réunions existantes</p> <p>2/ Institutionnaliser les temps cliniques</p> <p>3/ Développer les échanges (mots, tableaux,...)</p> <p>4/ Travailler le moment du passage en prise en charge dans les groupes</p> <p>5/ Donner les moyens à tous les membres du personnel de participer aux droits d'expression et réunions générales</p> <p>6/ Inviter systématiquement les intervenants extérieurs aux synthèses.</p>	<p>1/ Réflexion en cours</p> <p>2/ Sept . 2012</p> <p>3/ et 4/ Mise en œuvre immédiate</p> <p>5/ sept. 2012</p> <p>6/ en cours de réalisation</p>

Action	Objet de l'action	Echéancier
<b>Action 8 :</b> Développer une éducation à l'alimentation auprès des enfants de l'IMP	1/ Proposer de activités physiques 2/ Arrêter la collation de 10h 3/ Etre attentif à l'environnement culturel des enfants et l'apprendre aux autres 4/ Faire appel à une diététicienne pour l'élaboration des menus	Une diététicienne a été sollicitée pour avis sur les menus proposés. L'item « faire bouger » se développe grâce à la régularité de la prise en charge sportive (voir ci-dessous).
<b>Action 9 :</b> Développer la pratique sportive au sein de l'IMP pour tous les enfants	1/ Augmenter le temps d'EPS pour chaque enfant et le type d'activité (piscine, équitation, structure motrice,...) 2/ Embauche d'une personne en service civique 3/ Diminuer l'effectif « enfant » de l'IMP 4/ Salle d'EPS dans le nouveau bâtiment	L'équipe autour de la professeure de sport s'est étoffée d'une personne en service civique et d'une stagiaire présente sur l'année. Le programme concernant le nouvel établissement inclut une salle dédiée à l'activité sportive.
<b>Action 10 :</b> Mise en place d'une nouvelle organisation interne	1/ Permettre une meilleure lisibilité du parcours de l'enfant au sein de la structure 2/ Permettre une meilleure mobilité professionnelle de l'équipe éducative 3) Une formation collective sur l'adaptation de nos outils et réunions à la construction l'évaluation de PPA est prévue au plan de formation 2013 et <b>Pour cette action, voir tableau ci-dessous « organisation des groupes de vie »</b>	<b>Des réunions de travail ont eu lieu pour définir une organisation éducative, pédagogique en vue de pouvoir penser l'architecture du nouveau bâtiment en fonction de la prise en charge souhaitée.</b>



Organisation des groupes de vies

Unité 1* / 6 - 10 ans	
34 enfants	6 ETP
3 salles, 1 salle de classe et 2 sanitaires	

\*actuellement Gr. 1, 2 et 3

Unité 2* / 11 - 14 ans	
34 enfants	6 ETP
3 salles, 1 salle de classe et 2 sanitaires	

\*actuellement Gr. 4, 5 et 6

Unité 3* / Enfants TED et Autistes	
6 enfants 6 - 10 ans	3 ETP
6 enfants 11 - 14 ans	3 ETP
salles de 20 m <sup>2</sup>	

\*actuellement Gr. 7

Organisation des prises en charges hors groupes

Unité d'enseignement		Lieu
Classe élémentaire*	Unité 1	Délocalisée
Classe collège*	Unité 2	
	Unité 2	

Ateliers		Lieu
Personnalisé*	Unité 1	« Pôle »
Technique*	Unité 2	atelier interne

Education physique et sportive adaptée	
Toutes les unités concernées	Lieu : salle multi activités dédiée

Prises en charges médicales et paramédicales	
Toutes les unités concernées	Lieu : bureaux et espaces dédiés

\* Insertion possible des enfants de l'unité 3

Modulation des effectifs\* (basée sur des moyennes)

Période scolaire

Unité 1	
34 enfants dont	
-	10 enfants en école élémentaire**
-	3 enfants à l'atelier
-	3 enfants en EPS
➢	18 enfants en prise en charge éducative

Unité 2	
34 enfants dont	
-	5 enfants en école élémentaire
-	10 enfants collège
-	4 enfants à l'atelier
-	3 enfants en EPS
➢	17 enfants en prise en charge éducative

Période vacances scolaires (25 jours/an)

Unité 1 et Unité 2	
Mise en œuvre groupe inter unités avec éducateurs hors référence unités et éducateur scolaire (3), lieu dédié (espace en plus, salle « 8 »)	

\*\* Modulation peu prévisible pour l'unité 3 (fonction de la gravité des troubles des enfants)

\*\* Création éventuelle d'une classe préscolaire en plus (5 enfants participants)